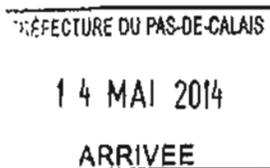


Mairie de Rouillé
Vienne
Code postal : 86480



Téléphone : 05.49.43.90.28
Télécopie : 05.49.43.36.12
Courriel : rouille@cg86.fr



Autoroute ferroviaire Atlantique, via Poitiers et Niort
Enquête publique
Observation de la Commune de Rouillé (86)

La mise en place de l'autoroute ferroviaire Atlantique aura un impact en terme de nuisances sonores sur la traversée du territoire de la commune de Rouillé, plus particulièrement pour les habitants aux abords du PN 16 dans le bourg ainsi que les PN 13, 15, 17 et 18 où se trouve quatre anciennes maisonnettes vendues à des particuliers et habitées à ce jour.

La longueur des trains risque de provoquer un temps d'attente important au niveau du PN 16 et de la route départementale n°26.

De nombreux véhicules empruntent cette route. Lors de l'entrée et de la sortie des classes, la circulation est d'autant plus importante. Aussi l'attente au PN 16 risque de provoquer des embouteillages sur les routes à proximité du passage à niveau.

A Rouillé, le 10 mai 2014.
Le Maire,
Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE





VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

2

Hôtel de ville
place Gabriel Péri
94607 Choisy-le-Roi Cedex
Tél : 1 33 (0)3 48 92 44 44
www.choisyleroi.fr

Service Développement Durable

Affaire suivie par :
Loïc Scipion
Tél. : 01.58.42.47.15
Fax : 01.78.68.40.10

N/Réf. : LS

Monsieur Jean-Pierre CHAULET
Président de la commission d'enquête
de l'autoroute ferroviaire atlantique
Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Choisy-le-Roi, le 14 mai 2014

Objet : *Enquête publique sur l'autoroute ferroviaire atlantique*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la position de la commune de Choisy-le-Roi, sur le projet d'autoroute ferroviaire atlantique qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique.

D'une manière générale nous reconnaissons l'intérêt de développer le fret ferroviaire pour limiter le transport routier de marchandises presque exclusivement dépendant des hydrocarbures, afin d'améliorer le bilan carbone des transports en France.

Nous reconnaissons donc la pertinence de ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique permettant aux semi-remorques chargés de marchandises de traverser le pays sur des wagons.

Mais, si le projet est louable dans ses objectifs, il doit l'être aussi dans sa réalisation pour éviter de dégrader le cadre de vie des riverains.

Or, le dossier d'enquête fait l'impasse sur les nuisances sonores ferroviaires dans le secteur densément peuplé de la première couronne parisienne.

A Choisy-le-Roi, les nuisances sont déjà mal vécues par les riverains, dont les habitations se trouvent en entonnoir entre les voies ferrées venant de la gare de Choisy-le-Roi où circulent les RER, les Grandes Lignes, les LGV et le fret et la ligne de la grande ceinture où circulent les LGV, le fret et demain l'autoroute ferroviaire.

De plus, la grande ceinture support de l'autoroute ferroviaire longe l'un des principaux centres de loisirs de la commune.

Malgré les dispositifs réglementaires (loi sur le bruit de 1992 et directive européenne en 2002), aucune solution n'est apportée par le monde ferroviaire, qui argue de l'absence de crédits disponibles.

Cette situation n'est pas juste. Il ne peut y avoir une progression continue du trafic ferroviaire au nom de l'intérêt général sans apporter de solution à la gêne subie par les riverains.

2 (Fin)

En conclusion, nous demandons que ce projet prenne acte des nuisances importantes subies par les riverains de la grande ceinture, à Choisy-le-Roi et s'engage à mettre en place des mesures compensatoires (isolation de façade ou écran acoustique) permettant une cohabitation plus sereine des habitants avec les voies ferrées qui les entourent.

Le cadre de vie des choisyens et leur santé sont des priorités intangibles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,
Nadia Brahmi
Maire Adjoint



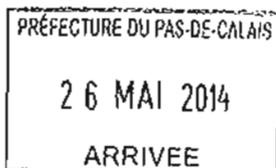
The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Nadia Brahmi". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text "Mairie de Choisy-le-Roi" and "75116".

Mairie de Rouillé
Vienne
Code postal : 86480

3



Téléphone : 05.49.43.90.28
Télécopie : 05.49.43.36.12
Courriel : rouille@cg86.fr



Autoroute ferroviaire Atlantique, via Poitiers et Niort Enquête publique Observation de la Commune de Rouillé (86)

La mise en place de l'autoroute ferroviaire Atlantique aura un impact en terme de nuisances sonores sur la traversée du territoire de la commune de Rouillé, plus particulièrement pour les habitants aux abords du PN 16 dans le bourg ainsi que les PN 13, 15, 17, 18 et 19 où se trouve cinq anciennes maisonnettes vendues à des particuliers et habitées à ce jour. Les nuisances sonores seront d'autant plus importantes que les trains seront remorqués par des locomotives thermiques.

La longueur des trains risque de provoquer un temps d'attente important au niveau du PN 16 et de la route départementale n°26.

De nombreux véhicules empruntent cette route. Lors de l'entrée et de la sortie des classes, la circulation est d'autant plus importante. Aussi l'attente au PN 16 risque de provoquer des embouteillages sur les routes à proximité du passage à niveau.

De plus lorsqu'un train de 750 mètres (plus tard de 1050 mètres) sera engagé entre Saint Maixent et Lusignan et vice versa, il devra libérer la voie avant qu'un train de sens contraire soit expédié car les 3 voies de garage intermédiaires ont une longueur inférieure à 750 mètres.

A Rouillé, le 21 mai 2014.
Le Maire,
Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE



4

Mr et Mme Sachot Joël
7 chemin de beauregard
79360 Marigny



Marigny le 21 mai 2014-05-21

Objet : Projet d'autoroute ferroviaire Atlantique

Monsieur le Président d'enquête,

Notre maison d'habitation et notre entreprise sont situées le long de la voie ferrée à Marigny- 79360.
Dans le cadre de votre enquête publique relative au projet d'autoroute ferroviaire Atlantique, nous vous faisons part de notre Inquiétude par rapport aux nuisances sonores et aux préjudices induits par les vibrations que provoqueront ces trains.
Recevez Monsieur nos salutations distinguées.

Mr & Mme POUILLAUDE
38, avenue des deux Charentes
17610 CHANIERES

Tél : 05 46 74 55 43
@ : famille.pouillaude17@orange.fr



Chaniers, le 25 Mai 2014

Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute
ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

V REF : Enquête Publique Autoroute ferroviaire

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Une enquête publique relative à l'Autoroute ferroviaire VIIA Atlantique est actuellement en cours.

Je suis riverain de la ligne ferroviaire concernée par ce projet (Pk 497 + 500 sur l'axe Bordeaux-Saintes) et m'inquiète des nuisances sonores que l'augmentation du trafic engendré par le projet va produire

Je lis en page 14/30 de la « Note de présentation non technique » qu'il est prévu à terme 4 aller/retour quotidiens pour des trains de 1050m
Sachant que j'habite à proximité de Saintes et que la voie unique Saintes-Niort constituera un goulet d'étranglement, j'en déduis que pour assurer ce trafic supplémentaire tout en maintenant la circulation des TER, certains trains circuleront la nuit devant ma maison.

Il est vraisemblable que, sans aménagement, ce trafic sera très perturbant et risquera de nous empêcher de dormir. Ma maison va donc perdre une grande partie de sa valeur.

Je souhaite donc que vous puissiez répondre à ces 3 questions :

1. Envisagez-vous la mise en place d'un mur anti-bruit le long de la ligne ferroviaire devant ma maison ?
2. A quelle indemnisation puis je prétendre du fait de la perte de valeur de mon bien immobilier induit par cette nuisance ?
3. Le Maître d'ouvrage, peut-il prendre à sa charge un mur d'enceinte de mon jardin qui pourrait permettre d'atténuer le bruit ?

Dans l'attente de vos réponses, recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes meilleures salutations.



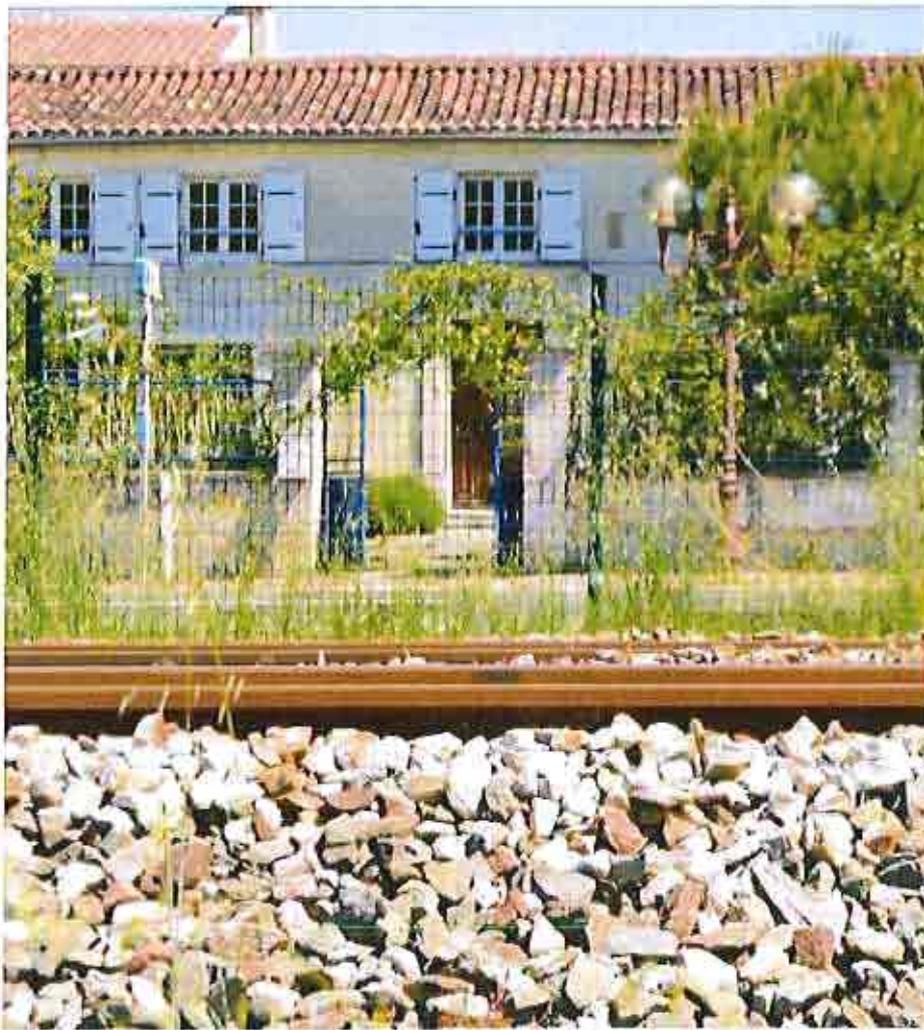
N. POUILLAUDE

PJ : photos de ma maison en annexe
Copie : Maître Nicolas GOIMIER, Avocat, Cabinet TEN à Poitiers



Photo Gauche : la voie ferroviaire depuis la maison

Photo Droite : la maison depuis le PN du Pk 497 + 500



Photos : un mur d'enceinte de mon jardin permettrait-il d'atténuer le bruit ?

Mr COUTURIER Patrice
6 Route de la Chauvinière
79230 FORS
Tél : 05.49.32.64.45
Mail : couturier.patrice@orange.fr



Le 23 Mai 2014,

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupéfaction et une très grande inquiétude que je viens de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, va être déserté. Fors va-t-il devenir un village « fantôme » ?

Ma propriété se situe au 6 route de la Chauvinière soit à environ 30 m du chemin de fer.

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux ») ?
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une baisse de notre taxe d'habitation ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse vont-ils traverser notre village ?

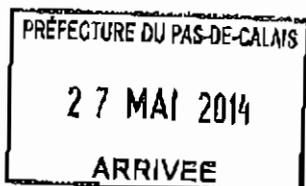
Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une seconde voie électrifiée le long de celle existante dans les deux ou quatre ans à venir ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis à vis de ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique.

Veuillez agréer Monsieur Le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Monsieur Patrice Couturier
6 Route de la Chauvinière
Fors. 79230

Mme Bernadette RENAUDEAU
22, rue de la Poste
79230 FORS
tél. : 05.49.77.54.60
mail : jacquesebnadette@orange.fr



A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Le 23 Mai 2014,

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de prendre connaissance du futur projet RIF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. La commune de FORS va alors être scindée en deux, divisant la population de chaque côté de la voie ferrée. Il n'y aura plus d'homogénéité du territoire communale. Cela va entraîner le départ des habitants et FORS deviendra ville morte. FORS sera-t-il un village « fantôme » ?

Ma propriété se situe au 22, rue de la Poste, soit le terrain à 15 mètres du chemin de fer. Et ma maison à 50 mètres. Face à la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions :

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux ») ? Qui va assurer la charge financière de ces travaux ?
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Ma maison va perdre de sa valeur. Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je prétendre et sous quel délai ? Puis-je espérer une baisse de mes impôts locaux ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont transporter ces plates-formes roulantes ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse-vont-elles traverser notre village ?

Enfin des rumeurs me font craindre le pire : la construction d'une seconde voie électrifiée le long de celle existante dans les deux ou quatre ans à venir ? Quant est-il de ce projet ?

Vous voudrez bien prendre en compte mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet d'autoroute ferroviaire Atlantique, auquel, vous aurez compris, je n'adhère absolument pas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Madame Bernadette RENAUDEAU

Saint-Denis, le 21 mai 2014

Direction Générale des Services Techniques
Délégation à la Mobilité
suivi : Jean-Marie LEMEILLE 01.55.93.55.99

Réf : JML/CD 33.14

Monsieur Jean-Pierre CHAULET
Président de la commission d'enquête publique
sur l'autoroute ferroviaire Atlantique
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Monsieur le Président,

La Communauté d'agglomération Plaine Commune est très favorable aux transports de marchandises par le train plutôt que par la route et elle a soutenu en son temps le maintien de capacité fret sur la Grande Ceinture ferroviaire de l'Île-de-France qui traverse notre territoire.

C'est dans cet esprit que j'ai pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif à la création de l'autoroute ferroviaire Atlantique, en m'intéressant tout particulièrement au volet acoustique de son étude d'impact.

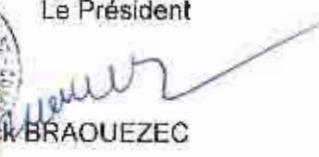
Nonobstant la qualité et la clarté de ce document, je ne peux en accepter le présupposé qui est de ne pas s'attaquer aux points noirs bruit existants le long du tracé.
Pour légale qu'elle soit, cette disposition conduirait en effet à laisser subsister encore longtemps les situations les plus pénalisantes pour nos concitoyens.

Je souhaite en particulier attirer votre attention sur la section n°25 du tracé située entre Gonesse et Pierrefitte.

Ce tronçon du réseau ferré nord figure parmi les plus fréquentés de France et nous avons déjà eu à y subir la circulation des TGV nord, Thalys et Eurostar, sans que ces projets ne s'accompagnent de protections phoniques suffisantes pour de nombreux riverains.

Je demande donc que RFF, qui est le maître d'ouvrage de tous ces projets successifs, prenne en charge la construction d'un véritable mur antibruit à l'est du faisceau ferroviaire le long de la rue Francis Auffray sur la commune de Stains.

Souhaitant que le transfert modal permis par l'autoroute ferroviaire Atlantique s'accompagne de la résorption de tous les points noirs bruit existants le long du tracé, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement
Le Président

Patrick BRAOUEZEC


copie :
Monsieur Michel FOURCADE, Maire de Pierrefitte-sur-Seine
Monsieur Azzedine TAÏBI, Maire de Stains
Monsieur Gilles POUX, Maire de La Courneuve



Fons le 27 Mai 2014

M^r BERTRAND Jean Claude
39 Rue Hautepas
79230 FONS.



à Présidence de la
Commission d'enquête

Après pris connaissance du dossier
d'enquête publique relatif à la mise
en place de l'autoroute Feniouain
Atlantique, je tenais à vous faire part
de plusieurs réflexions :

- Comment sera prise en compte la
dévalue des bords et terrains qui seront
situés le long de la voie ferrée ? Je ne
trouve personnellement à une cinquantaine
de mètres et sous les vents dominants.

- Combien à terme de couvois
journaliers ? les chiffres évolueront ils ?
les heures de passage (entre 6 et 8h heures)
seront elles respectées ?

En espérant que des réponses

pourrait être affectée à mes
quatre-vingts, je vous prie de croire
à mes sincères salutations.

M: Bertrand Jean Claude

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Bertrand', with a long horizontal flourish underneath.

BOURGEOIS Michel
1, impasse du Jard
17130 CORIGNAC



M. le Président de la Commission d'enquête
Autoroute ferroviaire Atlantique
En Préfecture du Pas de Calais (DAGE-BPUP)
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

LETTRE RECOMMANDEE A.R.

Corignac, le 26 mai 2014

Monsieur le Président,

Nous habitons une maison typique charentaise, très ancienne, en moellons et pierres de taille, appelée longère, entièrement rénovée.

La particularité de ces maisons est qu'elles ont des murs très épais mais ne possèdent pas de fondations : elles reposent directement sur les éléments durs du sol.

Cette maison se trouve à 70 mètres de la voie ferrée en question. Les trains vont certainement générer des vibrations inhabituelles, d'une durée anormalement longue, risquant de déstabiliser les assises de la maison et provoquer de gros dégâts sur le gros-œuvre de celle-ci.

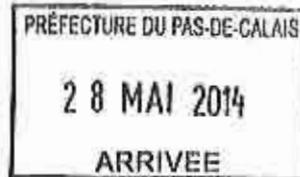
Nous émettons donc des réserves quant à ces éventuels dégâts commis par ces convois de trains très lourds et très longs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

M. BOURGEOIS

Le 25 Mai 2014,

Mr AUDÉ Michel
32, rue de la Douve
79230 FORS
Tél. : 05.49.32.62.91



A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de prendre connaissance du futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Ma propriété, attenante à la ligne ferroviaire, se situe au 32, rue de la Douve à Fors (Deux-Sèvres). Ma maison, construite en 1978 et par moi-même, est à 10 m du chemin de fer. Cela fait plus de 35 ans que je m'investis cœur et âme (physiquement et financièrement) dans l'entretien de ce bien patrimonial afin de le transmettre, le léguer à mes enfants et petits-enfants. Mais aujourd'hui, vos projets contrecarrent mes plans futurs et vont engendrer la totale dévalorisation de mon lieu.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne dans le village et son environnement. La commune de Fors va ainsi être scindée. Son territoire communal, sa population et son homogénéité vont être divisés en deux. Cela va entraîner le départ de nombreux habitants, et en faire un village mort. La commune de Fors va-t-elle devenir un village « fantôme » ?

Devant la mise en place de ce projet, je souhaitais attirer votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

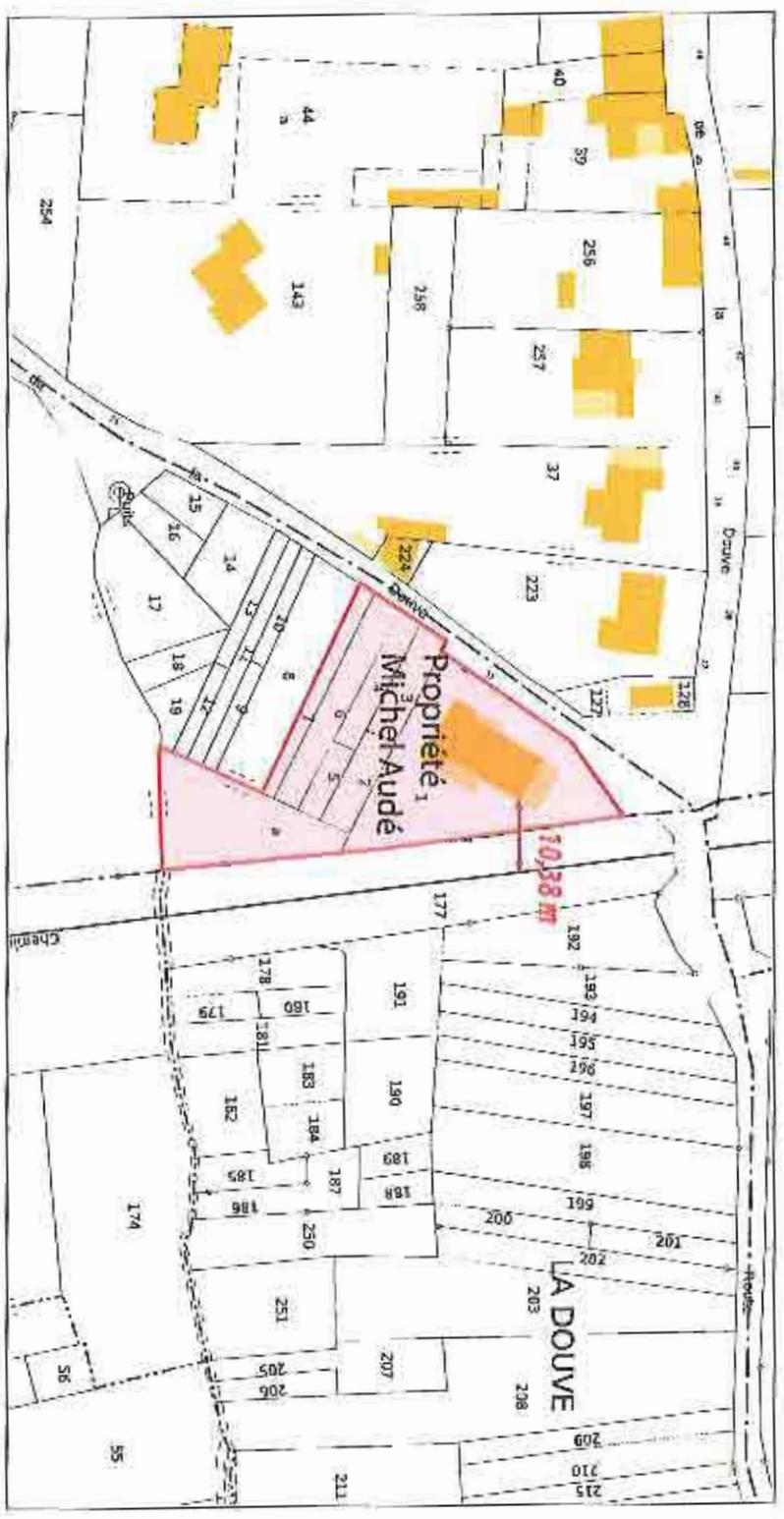
- Que proposez-vous concernant la nuisance sonore et les vibrations, ? Quelles types d'isolations phoniques (triple vitrage phonique) ? Avez-vous envisagé la mise en place de murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection de la petite source des « près communaux ») ? Qui va assurer la charge financière de ces travaux ?
- Quel impact sur la valeur de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je prétendre et sous quels délais ? Puis-je espérer une baisse des impôts locaux ?
- Que vont transporter les wagons de fret ? Des produits dangereux ; produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?

Et enfin des rumeurs me font craindre le pire qu'à l'élargissement de la voie par la construction d'une seconde ligne électrifiée le long de celle déjà existante, dans les deux ou quatre ans à venir ? Qu'en est-il de ce projet ?

Je vous demande de bien prendre en compte toutes mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet d'autoroute ferroviaire Atlantique auxquels vous avez bien compris que je n'adhère absolument pas !

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Monsieur Audé Michel
32, rue de la Douve
79230 FORS



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Le 26 Mai 2014,

Melles Audé Valérie, Jézabel et Adeline
12, rue du petit Polygone
86000 Poitiers
32, rue de la Douve
79230 Fors
44, route de Niort
79230 Fors
mail : valerie-aude@hotmail.fr

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons part de notre fort mécontentement et de notre désaccord face au projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes. Il va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne dans le village et son environnement. Le territoire communal va alors être scindée en deux, et divisé la population et son homogénéité. Cela va entraîner le départ d'habitants, et en faire un village mort ou un village « fantôme ».

La maison de notre père, Monsieur AUDÉ Michel, se situe au 32, rue de la douve à Fors (Deux-Sèvres). Sa maison se trouve à 10 m de la ligne de chemin de fer (cf. plans). Nous ne comprenons pas qu'un tel projet soit mis en place ici, sachant que la ligne Niort-Saintes est très peu fréquentée (TER, quelques très rares transports de marchandise). De plus, l'entrée du village de Fors dans la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) va encore réduire le trafic de ce TER car des bus vont passer régulièrement.

Avec la mise en place du Fret, l'habitat principal de notre père va ainsi perdre énormément de valeur (nous projetons de la faire estimer très prochainement). Peut-il prétendre à des indemnisations et sous quels délais ?

Avez-vous prévu des mesures concernant la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection de la petite source des « prèz communaux ») ? Qui va assurer la charge financière de ces travaux ? Que vont transporter ces wagons de Fret ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?

Et qu'avez-vous envisagé concernant le petit château appelé « La Fromagerie », « La Distillerie » qui date du 19^{ème} siècle. C'est un édifice très sensible aux vibrations et qui fait parti du patrimoine de ce village.

Vous vous voudriez bien prendre en compte nos inquiétudes vis-à-vis de ce projet d'autoroute ferroviaire Atlantique auxquels vous avez bien compris nous n'adhérons absolument pas !

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, nos salutations distinguées.

AUDÉ Valérie



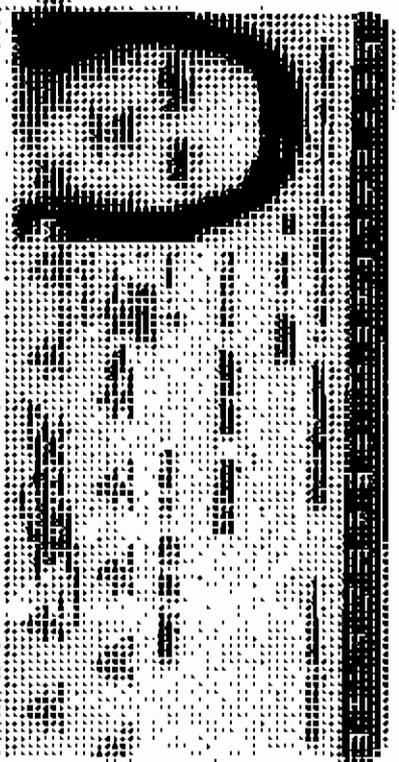
AUDÉ Jézabel



AUDÉ Adeline



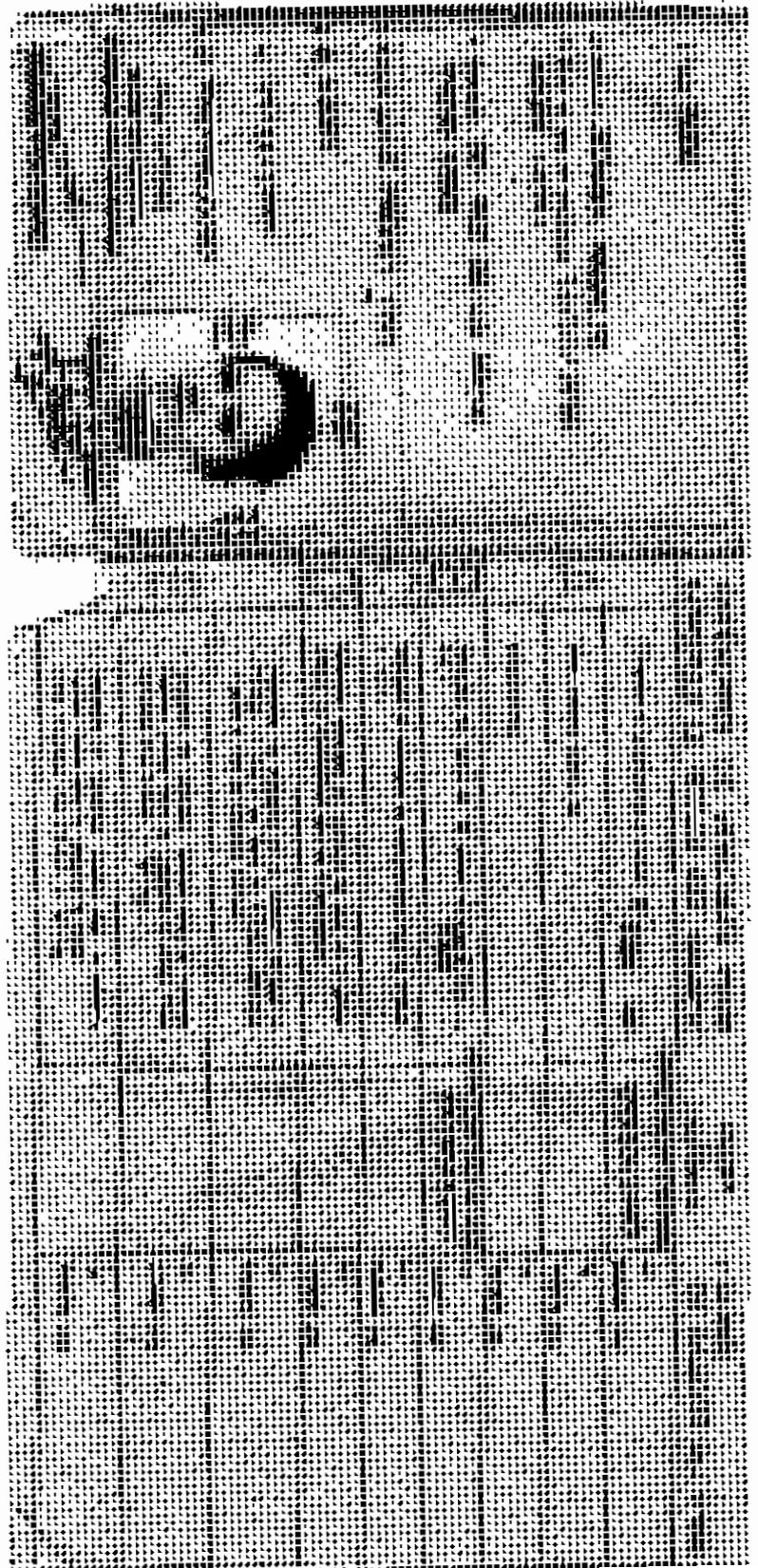




Adresse : 32 RUE DE LA DORNE
R005 (791)

Entre valide jusqu'au : 17.09.2020
délivré le : 18.08.2010
par : PREFECTURE DES DEUX-SEVRES (79)
Séquence de Finances

DM



Le 25 Mai 2014,

Mme MASSETEAU-BRUN Monique
22, rue de la Poste
79230 FORS
Tél. : 05.49.32.63.34
Mail : monique.masseteau@gmail.com

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-PPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de prendre connaissance du futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Ma propriété se situe au 22, rue de la Poste à Fors (Deux-Sèvres). Ma maison, une ancienne longère, que je tiens de mes parents (construite en 1900), est à 80 m du chemin de fer. Ma famille et moi-même avons énormément investi dans l'entretien de ce bien patrimonial afin de le transmettre, le léguer à mes enfants et petits-enfants. Mais aujourd'hui, vos projets nuisent à mes futurs plans et vont engendrer la totale dévalorisation de mon bien.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne dans le village et son environnement. La commune de Fors va ainsi être scindée. Son territoire communal, sa population et son homogénéité vont être divisés en deux. Cela va entraîner le départ de nombreux habitants, et en faire un village mort. La commune de Fors va-t-elle devenir un village « fantôme » ?

Devant la mise en place de ce projet, je souhaitais attirer votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

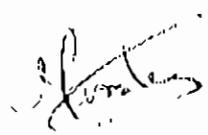
- Que proposez-vous concernant la nuisance sonore et les vibrations, ? Quelles types d'isolations phoniques (triple vitrage phonique) ? Avez-vous envisagé la mise en place de murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection de la petite source des « près communaux ») ? Qui va assurer la charge financière de ces travaux ?
- Quel impact sur la valeur de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je prétendre et sous quels délais ? Puis-je espérer une baisse des impôt locaux ?
- Que vont transporter les wagons de fret ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?

Et enfin des rumeurs me font craindre le pire qu'à l'élargissement de la voie par la construction d'une seconde ligne électrifiée le long de celle déjà existante, dans les deux ou quatre ans à venir ? Qu'en est-il de ce projet ?

Je vous demande de bien prendre en compte toutes mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet d'autoroute ferroviaire Atlantique auxquels vous avez bien compris que je n'adhère absolument pas !

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Mme MASSETEAU-BRUN Monique
22, rue de la Poste
79230 FORS



Urbanisme de la Commune
de Saint-Maximin (60740)

BORDEREAU D'ENVOI

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

- 2 JUIN 2014

ARRIVÉE

A
Préfecture du PAS-DE-CALAIS
Direction des Affaires Générales
Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section Utilité publique
rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9.

Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour attribution		Pour exécution		Pour notification
Pour avis		Pour enquête		Pour diffusion		Pour approbation et retour
En retour		En communication		Copie		

Numéros des pièces	Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
	<p>A l'attention de M^{me} Galinski, vous vous priens de bien vouloir trouver en pièce jointe la délibération de la Commune de Saint-Maximin relative au projet d'autoroute ferroviaire Atlantique. Vous en souhaitant bonne réception, Bien cordialement, Magali JAKUBOWICZ</p>		

A

Saint-Maximin

Le 28 Mai 2014

Signature





COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN

Département de l'Oise - République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal SEANCE du 16 Mai 2014

N° de la délibération : 2F Urba/2014
Date de la convocation : 07.05.2014
Date d'affichage : 12.05.2014

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Présents : 22
Qui ont pris part à la délibération : 23

PRESENTS :
M. MACUDZINSKI
MME SVITEK
M. NICOLAS
M. DENOYELLE
MME GRANDIN
M. MASSY
MME MAHEUX
MME BREBANT

M. PARENT
M. ROGER
M. ROBERT
MME LEFEZ
MME BENMASSOUD
MME HASNI
M. FERREIRA

M. BEGHIN
MME BERGER
M. DERNIAME
M. PERNES
M. BENYAHIA
MME GOYENECHÉ
MME DERACHE



POUVOIRS : MME HOFFMANN à M. PARENT
ABSENTS EXCUSES : MME HOFFMANN
ABSENTS :

Secrétaire de séance : Pierre BEGHIN

L'an deux mille quatorze, le seize mai

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MACUDZINSKI Serge, Maire

OBJET : Avis de la Commune de Saint-Maximin concernant l'enquête publique sur l'autoroute ferroviaire atlantique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'enquête publique unique du 5 mai au 5 juin 2014 inclus ouverte par la Préfecture du Nord-Pas de Calais et portant sur le projet d'autoroute ferroviaire Atlantique,

Considérant que ce service de transport intermodal de marchandises permettra le transport de semi-remorques routières sur des trains, et sera chargé d'assurer le transit d'une partie des camions entre le Nord et le Sud-ouest de la France,

Considérant qu'au lieu de circuler sur le réseau routier, les camions seront chargés sur des trains afin de parcourir de longues distances entre deux terminaux,

Considérant que ce système d'autoroute ferroviaire se positionnera en alternative au mode du « tout routier », avec un report modal générant des économies de carbone,

Considérant que la mise en service de l'autoroute ferroviaire est prévue fin 2015/début 2016, avec une montée en charge progressive du nombre de trains (fréquence de circulation) et de la longueur des trains (nombre de wagons),

Considérant que la Commune de Saint-Maximin est concernée par ce projet du fait que les convois traverseront le territoire communal, au même titre que 421 autres communes,

Vu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur l'enquête publique unique portant sur un projet d'autoroute ferroviaire Atlantique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

A été exécutoire après dépôt en préfecture de l'avis de l'enquête publique
et publication ou notification du : 28 Mai 2014

Le Maire,
pour le Maire et par Délégation,

La Directrice Générale,
Pascal WIESNER
Arrête 2014-232

Pour copie conforme
Le Maire,
Serge MACUDZINSKI





Autoroute ferroviaire atlantique
Monsieur le Président de la commission
d'enquête
Préfecture du Pas de Calais
(DAGE-BPUP)
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Niort, le 28 mai 2014

Dossier suivi par Karine PILLOT
Tél. : 05.49.28.79.05 ou 06.15.32.91.13
k.pillot@cci79.com
Réf. : 2014000710

Objet : Autoroute ferroviaire atlantique

Monsieur le Président,

Vous diligentez actuellement l'enquête publique relative à la mise en place de l'autoroute ferroviaire atlantique qui permettra d'assurer le transit d'une partie des poids lourds entre l'Europe du sud et l'Europe du nord et participera ainsi à la tenue d'un engagement du Grenelle I en favorisant le développement du fret ferroviaire et du report modal.

C'est en suivant ces mêmes objectifs que le « Syndicat Mixte Ouvert pour la promotion et le développement de la plateforme Niort Terminal » (composé de la CCI Deux-Sèvres, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre) porte depuis 2009, les investissements et la gestion de la plateforme multimodale et multisites Niort Terminal (www.niort-terminal.fr).

A ce titre, le Syndicat Mixte Ouvert émet, à l'égard de ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique et au vu des différents documents et contacts pris avec son concessionnaire, un avis réservé, tant que ne sont pas prises en compte les remarques suivantes :

- Il serait opportun que l'exploitant puisse profiter du changement de traction obligatoire à Niort avant l'électrification de l'itinéraire vers Saintes pour que cet arrêt technique soit également une étape logistique pour le débarquement et l'embarquement des marchandises de la façade atlantique entre Nantes, Bordeaux, Tours et Limoges ;

- Il est souhaitable que cet itinéraire soit conservé à titre pérenne, au regard des surcoûts exorbitants générés par l'itinéraire via Angoulême mobilisant alors des fonds publics au détriment du financement d'autres infrastructures régionales et interrégionales ferroviaires ou intermodales particulièrement indispensables;
- La nécessité dans l'attribution des futurs sillons, de préserver le développement du trafic voyageur mais également du trafic fret pour lequel l'ensemble des acteurs socio-économiques régionaux, publics et privés, s'implique très fortement depuis ces 6 dernières années notamment à travers Niort Terminal et Port Atlantique La Rochelle dont l'OFP Atlantique affiche un très fort développement ;
- La garantie que toutes les mesures inhérentes aux risques technologiques et environnementaux soient étudiées de manière approfondie.

Comptant vivement sur la prise en compte de ces requêtes et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

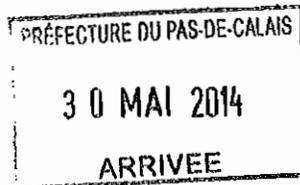
Jacques MORISSET
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM', is written over the printed name 'Jacques MORISSET' and title 'Président'. The signature is stylized and somewhat abstract.

Serge et Andrée DENIS
14 route de Niort
79230 FORS
Tel :05 49 32 63 58

Fors le 28 Mai 2014

Monsieur Denis ROBIN
Préfet
Préfecture du Pas de Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9



Recommandé avec AR.

Objet : **Enquête d'utilité publique pour l'Autoroute Ferroviaire ATLANTIQUE**

Monsieur le Préfet,

Nous avons assisté à deux manifestations récentes concernant ce projet :

- le 23 Mai écoulé, auprès de Monsieur Pierre DOLLE, commissaire enquêteur, en présence de sept concitoyens habitant Fors, et de quatre autres venant d'une commune éloignée en Deux-Sèvres,
- le 26 Mai, à une réunion d'information, de réflexion et d'échanges, en la Mairie de Fors, tenue par Madame Dominique Pougard, mairesse de notre commune, avec la participation d'environ 250 administrés.

Ces deux réunions ont été de très bonne tenue et instructives à maints égards. En premier lieu au plan de l'information locale sur le projet, reçue avec une quinzaine de jours de retard depuis la date d'ouverture de l'enquête le 05 mai 2014. Ce qui a contraint le public à écouter la collecte des éléments constitutifs d'un projet aussi important.

A titre personnel, nous pensons qu'un tel équipement ne peut qu'être utile à l'économie et à ses échanges. Mais le projet, en son état actuel n'est pas exempt d'importantes lacunes, tout au moins au plan local dans notre commune.

Nous approuvons totalement les réserves que vous formulera par ailleurs le groupe de travail de notre petite cité, avec toutes les nuisances qui nous accablerons dès la mise en service, vibrations, bruits, entraves au plan de la circulation, expropriations, et autres d'une longue liste.

Bien que n'étant pas inscrit au programme actuel de l'enquête, on peut craindre, dans un proche Avenir, une extension de l'équipement : électrification puis mise à deux voies de la ligne. Ce jour là signera le déclin puis la mort du village.

Nous avons la chance, dans notre commune, d'avoir une zone humide de pâturage d'une grande biodiversité et qui fait l'objet d'études scientifiques en cours. Cette zone, dénommée « le communal », d'une étendue d'environ 10 à 15 hectares, de limites difficiles à circonscrire, la vie animale ne comptant pas ses limites, abrite de nombreuses espèces animales, oiseaux de passage ou sédentaires, mollusques, invertébrés, etc. ceci de longue date, dans un écosystème spontané en harmonie avec les ruminants au pâturage à la belle saison, perdurant sans intervention de l'homme.

On nous objectera que ces 15 hectares n'entraveront pas l'économie d'un transport de fret aussi nécessaire soit-t-il. Soit, mais le projet a-t-il fait l'étude d'impact sur l'environnement comme le préconisent les recommandations Grenelle 1 et 2 ? Imaginons que ce genre d'étude soit conduite sur la totalité du tracé de la ligne ATLANTIQUE quelles nuisances pourraient être mises en évidence. Ceci pour estimer que cette étude ne serait pas superflue !

Le temps nous fait défaut, pour réfléchir à toutes les implications, non exprimées à ce jour.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que ce projet soit reporté ; comment as-t-on pu envisager qu'un tel équipement puisse traverser une commune où il y a déjà 5 passages à niveau ? Ce projet n'est pas acceptable en l'état.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sincères salutations.

Serge DENIS



Andrée DENIS



Copies :

Monsieur Pierre LAMBERT, Préfet des Deux-Sèvres.

Monsieur Pierre DOLLE, Commissaire Enquêteur.

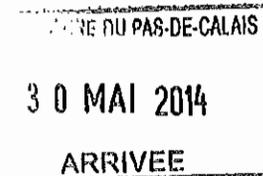
Madame Dominique POUGNARD, maire de Fors

17

Monsieur ARCHAMBAULT André
23, rue de Maurepas
79230 FORS

A FORS, le 27 Mai 2014

Tél : 05 49 32 65 83



Préfecture du Pas de Calais
Monsieur Jean-Pierre CHAULET
Président Enquête Publique Autoroute
Ferroviaire Atlantique
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS cedex 9

Monsieur le Président,

Habitant la Commune de FORS 79230, sur la ligne Niort-Saintes, ma commune est concernée par le passage de la ligne Autoroute Ferroviaire Atlantique. Actuellement, cette ligne est affectée à un usage essentiellement voyageurs régional et épisodiquement, quelques trains de marchandises.

Le projet Autoroute Ferroviaire Atlantique, du point de vue tonnage important et la fréquentation de 2 A/R jour au début, va changer considérablement la vie du bourg, la ligne coupant le village en deux.

Ma propriété se décompose :

D'une maison d'habitation sur sous-sol, sise 23, rue de Maurepas 79230 FORS

D'un terrain constructible cadastré AM0462 en bordure de la ligne, possédant un

Certificat d'Urbanisme positif n° CU 0791250051399 pour la construction.

L'ensemble va subir une décote, au pire un déclassement, suite à la mise en service de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique. Je vous demande de prévoir le rachat amiable du terrain à sa valeur actuelle par RFF ou l'Etat, ainsi que la maison située juste en face.

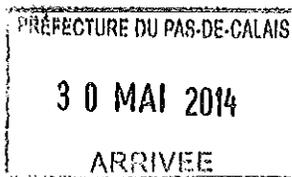
Le terrain pourrait servir à RFF pour la construction d'un mur anti-bruit ou éventuellement d'un merlon de terre. Cette solution pourrait protéger la rue de Maurepas sur une partie de sa longueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

André ARCHAMBAULT,

à son fils
Jacques ARCHAMBAULT
Archambault

Philippe Marillaud
13 rue de Maurepas
79230 FORS
Tél. : 05.49.32-60-13
Mail : philippe.marillaud@gmail.com



18
Le 29 Mai 2014,

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec stupeur et inquiétude que je viens de voir le futur projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

La mise en place de ce projet m'amène à vous vous poser les questions suivantes :

Ma propriété se situe au 13 rue de Maurepas soit à 34 mètres du rail du chemin de fer, et repérée sur le dossier d'enquête publique planche3 sur l'étude en bâtiment sensible **FOR 077** en dépassement de seuils sur la pièce2 de l'étude d'impact.

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous pour nos Maisons ? Quelles isolations phoniques (double ou triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement ? Motrices Diesel ou électrique ? pour le désagrément occasionné lors de la jouissance de notre jardin paysager juste aménagé avec une terrasse en 2011 pour une meilleure qualité de vie.
- . Quel impact sur l'estimation de notre propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Notre maison va perdre de sa valeur, avec l'impossibilité de vendre au prix initial, car si nous voulions partir vers un autre lieu plus calme avec une qualité de vie équivalente à celle que nous avons actuellement nous serions perdant ?
- Quel type de Fret sera transporté sur les Véhicules ? Des produits dangereux ? produits chimiques ? explosifs ? déchets nucléaires... ? ces trains vont couper le village en deux et en cas d'accident que prévoyez-vous ? d'autant plus, que les passages à niveau seront simultanément tous fermés lors du passage des trains de 1050 mètres ?
- A quelle vitesse-vont-ils traverser notre village ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Philippe Marillaud



www.bobigny.fr

République française
liberté - égalité - fraternité
Seine Saint-Denis

Bobigny, le 26 mai 2014

19



Préfecture du Pas-de-Calais
(DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête
autoroute ferroviaire Atlantique
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : observations relatives à l'enquête publique de l'autoroute ferroviaire Atlantique

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'autoroute ferroviaire Atlantique, la ville de Bobigny a souhaité faire part de ses observations malgré le fait que nous ne faisons pas partie des lieux d'enquête.

En effet, Bobigny est concernée par le passage des wagons de fret, ainsi que par la future hausse du trafic ferroviaire et donc par l'augmentation des nuisances correspondantes.

Vous trouverez ci-joint une copie de la délibération votée le 21 mai 2014 en Conseil municipal qui reprend les observations que la municipalité souhaite voir inscrites dans le registre d'enquête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la commission d'enquête, en l'expression de mes sentiments distingués.

Didier TESSON,
Directeur Général des Services
Techniques

PJ : copie de la délibération

Téléphone : 01 41 60 93 93
Télécopie : 01 41 60 93 00
www.bobigny.fr
Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le maire



République Française
liberté - égalité - fraternité
Seine Saint Denis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le quatorze mai, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE – Youssef ZAOUI – Faysa BOUTERFASS – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE – Sarah SBIA – Simbara CAMARA – Sabrina SAIDI – Gérard AOUSTIN – Isabelle LÉVÊQUE – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Danielle LASSERRE – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Hervé LEUCI – Sylvain LEGER – Patrice TRULLI – Muriel CABILLAUX – Fatima MARIE-SAINTE – Sabrina DEHOUM – Hocine HEBBALI – Leïla BENOUDA – Koumba KONATE – Riyad BELALA – Salomon ILLOUZ – Bernard GRINFELD – Abdel SADI – Alice MAGNOUX – Myriam BENOUDIBA – José MOURY – Waly YATERA – Aline CHARRON –

Représentés: Djafar HAMOUM par Youssef ZAOUI – Jonathan BERREBI par Kahina AIROUCHE – Anne JONQUET par José MOURY

Absents: Mahamadou N'DIAYE – Tuong Lan HOANG – Émilie SCHAAFF – Monique SAMSON

Secrétariat : Danielle LASSERRE

Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 4

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Objet : Motion contre le passage de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique en zone urbaine dense

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du Pas de Calais d'ouverture d'enquête en date du 27 mars 2014,

Considérant que la voie prévue pour l'autoroute ferroviaire Atlantique est déjà la ligne la plus saturée de France en termes de trafic de marchandises,

Considérant l'absence d'information sur les marchandises contenues dans les wagons,

Considérant l'augmentation des nuisances sonores apportée par l'augmentation du trafic,

Considérant les implications précédentes des villes de la Seine Saint Denis autour de la problématique du transport des matières dangereuses, notamment Bobigny, le Blanc Mesnil, Drancy, Dugny et Le Bourget,

Considérant les recommandations de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) dans le cas de l'étude de dangers du plan particulier d'intervention (PPI) de la gare de triage de Drancy – Le Bourget, qui définit une zone large de dangers comprise entre 1 et 2 600 m autour de la gare de triage, représentant une population de 210 000 habitants répartis sur les villes de Drancy, Le Blanc Mesnil, Le Bourget, Bobigny, Aulnay-sous-Bois, Bondy, La Courneuve, Dugny et Pavillons-sous-bois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de s'opposer au passage de l'autoroute ferroviaire Atlantique avec des trains d'un kilomètre de longueur en zone urbaine dense,

Décide de refuser que l'on vienne ajouter des risques supplémentaires avec l'augmentation du transit de trains transportant des remorques de produits inflammables, explosifs, radioactifs, toxiques voire mortels au milieu dans Bobigny,

Décide de s'opposer à l'augmentation des nuisances phoniques la nuit dans les villes de la Proche Couronne de Paris,

Décide de demander à l'État de contraindre la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) à s'orienter vers le contournement est de l'île de France pour cette autoroute ferroviaire Atlantique.

Ampliation du présent acte sera transmise à :

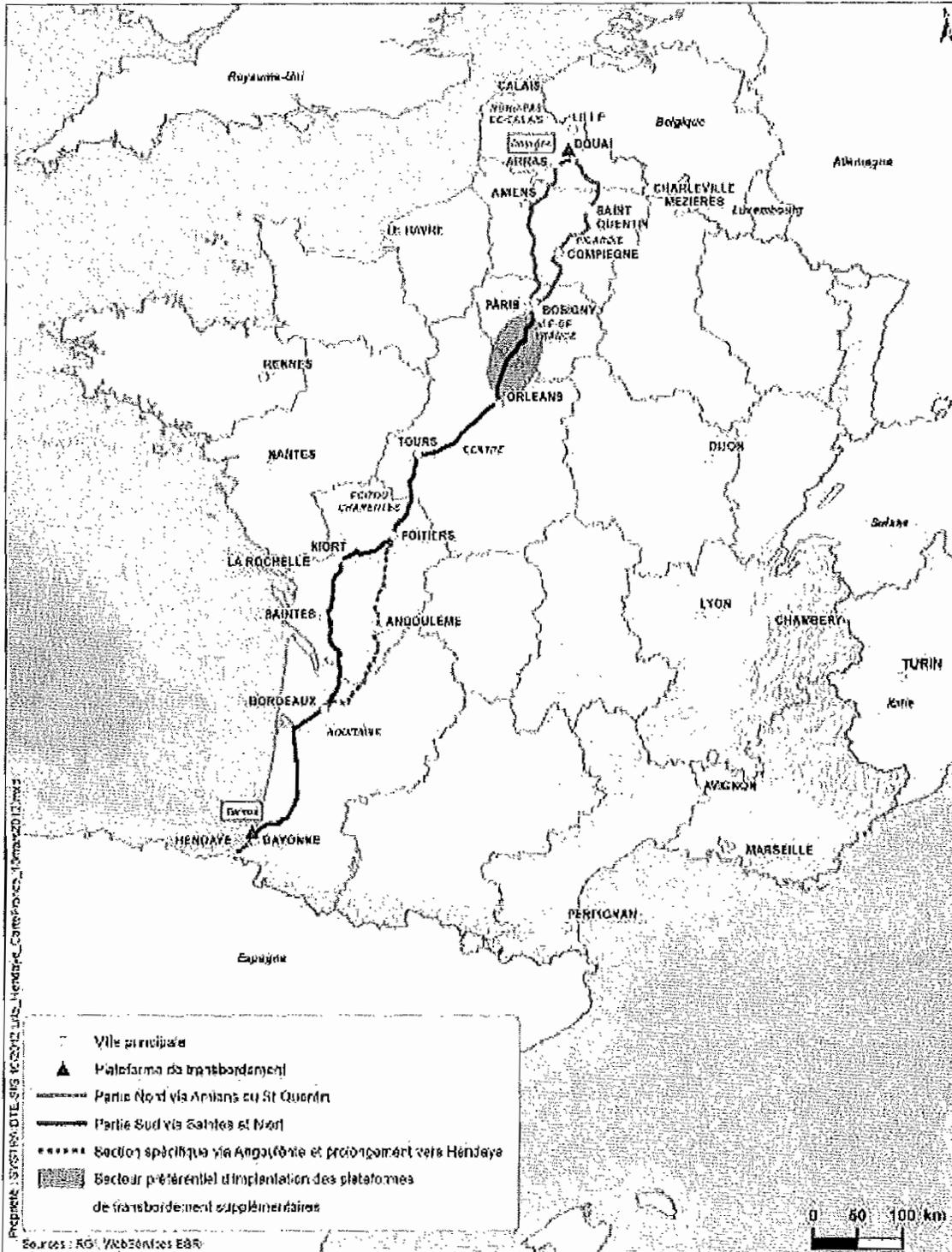
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.
- Monsieur le Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique.

Ont signé les membres présents

Adopté à l'unanimité Adopté à la majorité Pour 33 Contre _____
Abstention(s) 6 Ne participe(nt) pas au vote _____

Date de transmission en Préfecture : 23/05/2014

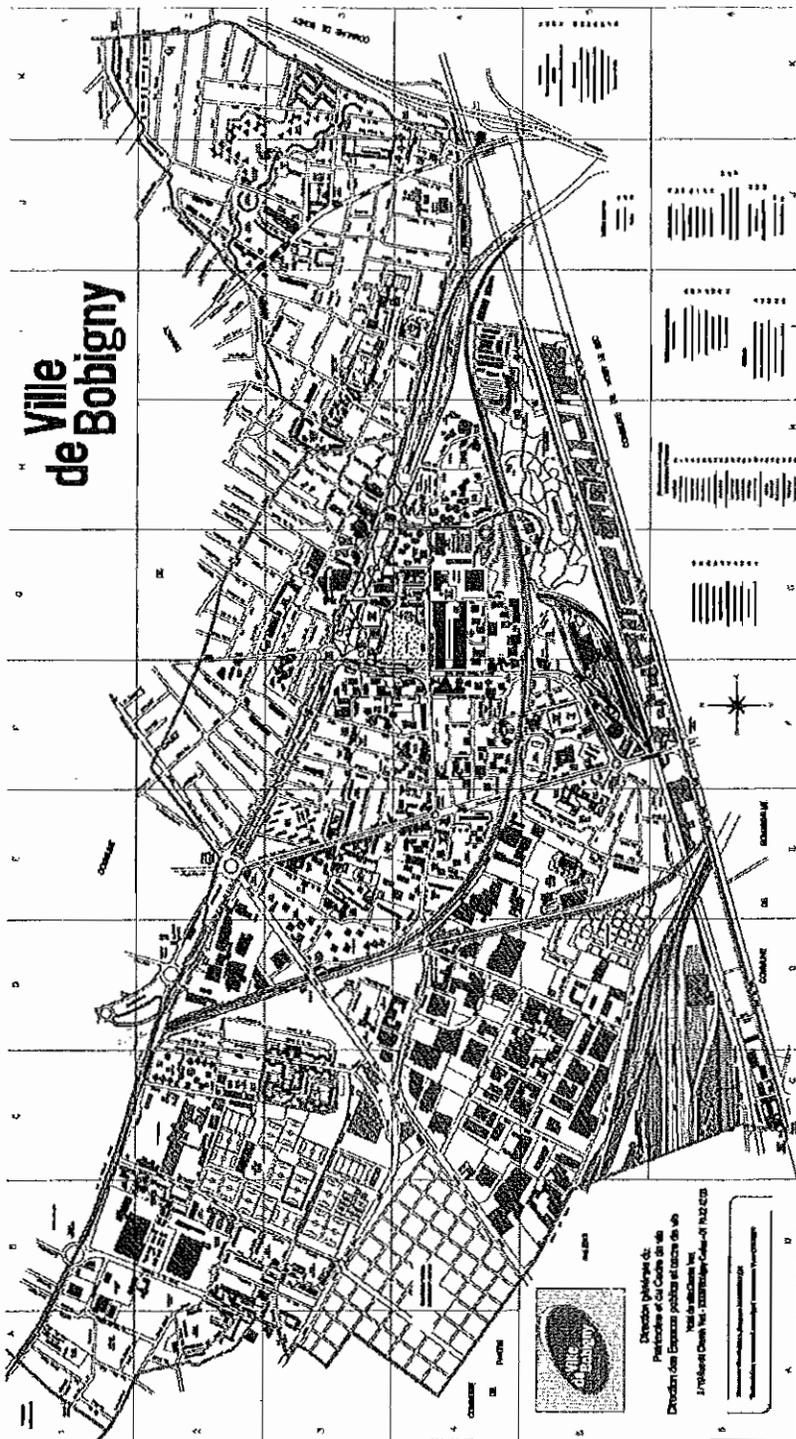
Date d'affichage : 23/05/2014



Carte du programme d'autoroute ferroviaire Atlantique

Accusé de réception en préfecture
093-219300084-20140521-12210514-DE
Date de télétransmission : 23/05/2014
Date de réception préfecture : 23/05/2014

Trajet de l'autoroute Atlantique dans Bobigny





Autoroute ferroviaire atlantique
Monsieur le Président de la commission
d'enquête
Préfecture du Pas de Calais
(DAGE-BPUP)
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Niort, le 28 mai 2014

Dossier suivi par Karine PILLOT
Tél. : 05.49.28.79.05 ou 06.15.32.91.13
k.pillot@cci79.com
Réf. : 2014000707

Objet : Autoroute ferroviaire atlantique

Monsieur le Président,

Vous diligentez actuellement l'enquête publique relative à la mise en place de l'autoroute ferroviaire atlantique qui permettra d'assurer le transit d'une partie des poids lourds entre l'Europe du sud et l'Europe du nord et participera ainsi à la tenue d'un engagement du Grenelle I en favorisant le développement du fret ferroviaire et du report modal.

C'est en suivant ces mêmes objectifs que la CCI Deux-Sèvres a initié en 2008, la plateforme de transport combiné Niort Terminal (www.niort-terminal.fr) et est fortement impliquée aujourd'hui, dans le « Syndicat Mixte Ouvert pour le développement et la promotion de la plateforme Niort Terminal » (avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre) qui en porte les investissements et la gestion.

A ce double titre, la CCI Deux-Sèvres émet, à l'égard de ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique et au vu des différents documents et contacts pris avec son concessionnaire, un avis défavorable, sauf si les remarques suivantes sont prises en compte :

- Il serait opportun que l'exploitant puisse profiter du changement de traction obligatoire à Niort avant l'électrification de l'itinéraire vers Saintes, pour que cet arrêt technique soit également une étape logistique pour le débarquement et l'embarquement des marchandises de la façade atlantique entre Nantes, Bordeaux, Tours et Limoges ;

- Il est souhaitable que cet itinéraire soit conservé à titre pérenne, au regard des surcoûts exorbitants générés par l'itinéraire via Angoulême mobilisant alors des fonds publics au détriment du financement d'autres infrastructures régionales et interrégionales ferroviaires ou intermodales particulièrement indispensables;
- La nécessité dans l'attribution des futurs sillons, de préserver le développement du trafic voyageur mais également du trafic fret pour lequel l'ensemble des acteurs socio-économiques régionaux, publics et privés, s'implique très fortement depuis ces 6 dernières années notamment à travers Niort Terminal et Port Atlantique La Rochelle dont l'OFP Atlantique affiche un très fort développement ;

Comptant vivement sur la prise en compte de ces requêtes et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe DUTRUC
Président

Mr et Mme Massé Marc et Christelle
27 rue de la Poste

Le 28 Mai 2014,

79230 FORS
Tél : 05 49 05 16 65

Mail: christelle.massesuire@laposte.net

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)

Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire
Atlantique

rue Ferdinand Buisson

62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une vue grande stupeur et une vue très grande inquiétude que nous venons de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Nous vous faisons part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, et va être déserté. Fors va-t-il devenir un village "fantôme"?

Notre propriété se situe au 27, rue de la Poste soit à 20 m du chemin de fer.

Devant la mise en place de ce projet, nous attirons votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui nous interpellent :

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques? Quelles protections de l'environnement (protection des "prés communaux")?

- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une vue baisse de notre taxe d'habitation?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jour ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires...?

- A quelle vitesse-vont-ils traverser notre village?

Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une vue seconde voie électrifiée le long de celle déjà existante, dans les deux où quatre ans à venir ?

Nous vous prions de prendre en compte nos inquiétudes vis-à-vis de ce projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

Nous vous prions d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, nos salutations distinguées.

Mr et Mme Massé

SAS Modal Ouest

(Société en cours de constitution)



Autoroute ferroviaire atlantique
Monsieur le Président de la commission
d'enquête
Préfecture du Pas de Calais
(DAGE-BPUP)
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Niort, le 28 mai 2014

Dossier suivi par Karine PILLOT
Tél. : 05.49.28.79.05 ou 06.15.32.91.13
k.pillot@cci79.com
Réf. : 2014000711

Objet : Autoroute ferroviaire atlantique

Monsieur le Président,

Vous diligentez actuellement l'enquête publique relative à la mise en place de l'autoroute ferroviaire atlantique qui permettra d'assurer le transit d'une partie des poids lourds entre l'Europe du sud et l'Europe du nord et participera ainsi à la tenue d'un engagement du Grenelle I en favorisant le développement du fret ferroviaire et du report modal.

Acteurs de premier ordre de la chaîne logistique, les transporteurs et chargeurs directement intéressés au développement de la plateforme de transport combiné Niort Terminal (www.niort-terminal.fr) ont décidé de prendre en charge leur avenir multimodal. Pour cela ils sont en cours de constitution de la SAS Modal Ouest, future opératrice de transport combiné qui aura en charge l'exploitation de deux lignes (Hendaye-Niort-Paris-Nancy puis Marseille-Toulouse-Niort-Montoir-Morlaix).

A ce titre, les actionnaires de la future SAS Modal Ouest émettent, à l'égard de ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique et au vu des différents documents et contacts pris avec son concessionnaire, un avis défavorable, sauf si les remarques suivantes sont prises en compte :

- Il serait opportun que l'exploitant puisse profiter du changement de traction obligatoire à Niort avant l'électrification de l'itinéraire vers Saintes pour que cet arrêt technique soit

également une étape logistique pour le débarquement et l'embarquement des marchandises de la façade atlantique entre Nantes, Bordeaux, Tours et Limoges ;

- Il est souhaitable que cet itinéraire soit conservé à titre pérenne, au regard des surcoûts exorbitants générés par l'itinéraire via Angoulême mobilisant alors des fonds publics au détriment du financement d'autres infrastructures régionales et interrégionales ferroviaires ou intermodales particulièrement indispensables;
- La nécessité dans l'attribution des futurs sillons, de préserver le développement du trafic voyageur mais également du trafic fret pour lequel l'ensemble des acteurs socio-économiques régionaux, publics et privés, s'implique très fortement depuis ces 6 dernières années notamment à travers Niort Terminal et Port Atlantique La Rochelle dont l'OFP Atlantique affiche un très fort développement ;

Comptant vivement sur la prise en compte de ces requêtes et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le collectif des 20 entreprises engagées dans la SAS Modal Ouest

Denis BAUDOUIN
Président du Directoire Transports BAUDOUIN





Autoroute ferroviaire atlantique
Monsieur le Président de la commission
d'enquête
Préfecture du Pas de Calais
(DAGE-BPUP)
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Niort, le 28 mai 2014

Dossier suivi par Karine PILLOT
Tél. : 05.49.28.79.05 ou 06.15.32.91.13
k.pillot@cci79.com
Réf. : 2014000708

Objet : Autoroute ferroviaire atlantique

Monsieur le Président,

Vous diligentez actuellement l'enquête publique relative à la mise en place de l'autoroute ferroviaire atlantique qui permettra d'assurer le transit d'une partie des poids lourds entre l'Europe du sud et l'Europe du nord et participera ainsi à la tenue d'un engagement du Grenelle I en favorisant le développement du fret ferroviaire et du report modal.

C'est en suivant ces mêmes objectifs que la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Niort Terminal Promotion » participe depuis 2011, à la promotion et au développement commercial de la plateforme multimodale et multisites Niort Terminal (www.niort-terminal.fr)

A ce titre, la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale émet, à l'égard de ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique et au vu des différents documents et contacts pris avec son concessionnaire, un avis défavorable, sauf si les remarques suivantes sont prises en compte :

- Il serait opportun que l'exploitant puisse profiter du changement de traction obligatoire à Niort avant l'électrification de l'itinéraire vers Saintes pour que cet arrêt technique soit également une étape logistique pour le débarquement et l'embarquement des marchandises de la façade atlantique entre Nantes, Bordeaux, Tours et Limoges ;

- Il est souhaitable que cet itinéraire soit conservé à titre pérenne, au regard des surcoûts exorbitants générés par l'itinéraire via Angoulême mobilisant alors des fonds publics au détriment du financement d'autres infrastructures régionales et interrégionales ferroviaires ou intermodales particulièrement indispensables;
- La nécessité dans l'attribution des futurs sillons, de préserver le développement du trafic voyageur mais également du trafic fret pour lequel l'ensemble des acteurs socio-économiques régionaux, publics et privés, s'implique très fortement depuis ces 6 dernières années notamment à travers Niort Terminal et Port Atlantique La Rochelle dont l'OFP Atlantique affiche un très fort développement ;

Comptant vivement sur la prise en compte de ces requêtes et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe DUTRUC
Président

24

Mr. CARTRON Jacques
25 rue de la poste
79230 FORS
Tél. : 06-89-46-39-20
Mail : jacquescartron@orange.fr



Le 25 Mai 2014,

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP) Président de la
commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique rue Ferdinand
Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, et va être déserté. Fors va-t-il devenir un village « fantôme » ?

Ma propriété se situe au 25, rue de la Poste soit à 100 m du chemin de fer.

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quel moyens envisagez-vous pour empêcher les tuiles de glisser... ?? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux »)
- Une question m'interpelle : avec ses ondes de chocs à répétition toutes nos installations : canalisations d'eau, assainissements et réseau électrique vont vieillir prématurément qui prendra en charge ses problèmes le jour venus.
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une baisse de notre taxe d'habitation ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse-vont-ils traverser notre village ?

Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une seconde voie électrifiées le long de celle déjà existante, dans les deux ou quatre ans à venir ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Mr. CARTRON Jacques

Le 26 Mai 2014,

Mr et Mme VOUHE Jean-Noël
38 rue de la douve
79230 FORS
Tél. : 05.49.32.61.79
Mail : vouhe@hotmail.fr



A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, et va être déserté. Fors va-t-il devenir un village « fantôme » ?

Ma propriété se situe au 38 rue de la douve est a 13 m du chemin de fer.

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

- Pour les nuisances sonores, sachant que ma maison n'a pas de double vitrage, que proposez-vous ?
- Pour les vibrations puisque ma maison est sur un vide sanitaire, ce qui accentue les vibrations, que proposez vous ? Que se passera t'il si ma maison se fissure et dans le pire des cas s'écroule ? Et les tuiles sur mon toit, ne vont-elles pas glisser, car elles ne sont pas attachées ?
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une baisse de notre taxe d'habitation ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse-vont-ils traverser notre village ?

Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une seconde voie électrifiées le long de celle déjà existante, dans les deux ou quatre ans à venir ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Monsieur et Madame VOUHE Jean-Noel
38 rue de la douve
79230 FORS

Adresse : 23 RUE DE L'EGLISE
FORS (79)

Carte valable jusqu'au : 04.06.2013

délivrée le : 05.06.2003

par : PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES (79)

Signature de l'autorité :



Adresse : 38 RUE DE LA DOUVE
FORS (79)

Carte valable jusqu'au : 12.01.2029

délivrée le : 13.01.2014

par : PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES (79)

Signature de l'autorité :


Sidi Mohamed Cherad

Mr VINCENT David
5, rue des écoles
79230 FORS
Tel:05.49.04.92.06
Mail:christelle.vincent2@hotmail.fr



Le 27 Mai 2014,

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, et va être déserté. Fors va-t-il devenir un village « fantôme » ?

Ma propriété se situe au 5,rue des écoles et je suis en limite de propriété avec la voie de chemin de fer sur une longueur de 80 m.

Ma propriété a une superficie de 4783m² dont 2000m² où est construite ma maison et 2783m² qui est en zone constructible .

Ma maison, ma piscine enterrée et converte se situent à moins de 30m du bord de la voie.

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

- Aucune enquête concernant les vibrations du sol n'a été faite.Quand adviendra t-il si notre maison et nos murs se fissures?Qui nous indemniserà ?
- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux ») ?
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle?Pensez-vous racheter nos biens à leurs juste valeur avant le projet ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une baisse de notre taxe d'habitation ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse-vont-ils traverser notre village ?

Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une seconde voie électrifiées le long de celle déjà existante, dans les deux ou quatre ans à venir ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Monsieur VINCENT David
5, rue des écoles
79230 FORS



Adresse : 5 RUE DES ÉCOLES
FORS (79)

Carte valable jusqu'au : 07.02.2022

délivrée le : 08.02.2012

par : PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES (79)

Signature de l'autorité :

L'Adjoint au Chef de Bureau

Gérald HUBERT

Mme RIVET Valérie
12 route du Chiron
79230 FORS

27



A Monsieur le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas de Calais
Président de la commission d'enquête
autoroute Ferroviaire Atlantique

Objet: Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

FORS le 30 mai 2014,

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je me vois de voir le futur projet RFF: Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la ligne Niort-Saumur.

Je vous fais part de mon mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire: sur les habitants, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, et va être déserté. Fors va-t-il devenir un village "fantôme"?

Je suis propriétaire de la maison située à une rue de la gare. La plus proche maison de la voie de chemin de fer (1 m).

Cette maison existe depuis la création de la ligne de chemin de fer, ma grand-mère en était la garde-barrière depuis les années 50 et jusqu'en 2001, mon grand-père

a vécu dans cette maison, j'en suis devenue propriétaire en 1999 et aujourd'hui je fais du locatif.

Les frais engagés au moment de la rénovation ont été augmentés en raison du lieu géographique : ma bien se trouve proche de l'église et j'ai été dans l'obligation d'utiliser des matériaux spécifiques (fenêtres et volets en bois, tuiles romanes...)

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup de questions qui m'interpellent :

LA NUISANCE SONORE : jusqu'à 4 A/R d'un convoi long de 1050 m à 1 m de l'habitation, c'est insupportable !!!

Quel sera l'IMPACT sur la structure de la maison dû aux vibrations ?

Est-ce qu'une enquête concernant les vibrations du sol a été faite ? Qui assurera-t-il si la maison se fissure ?

A COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LA DEPRECIATION DE MON BIEN ? car vous comprenez bien que la mise en place de ce projet compromet au plus haut niveau la location ?

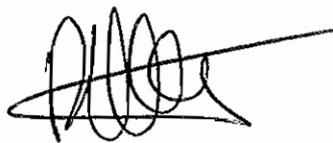
Quelle solution proposez-vous si ce projet aboutit ?

De plus,

- Combien de passage de Fiët par jours ? Quel type de fiët ? Que vont-ils transporter ? Des produit dangereux = produit chimiques ... ?
- A quelle vitesse vont-ils traverser notre village ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis à vis de ce projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique.

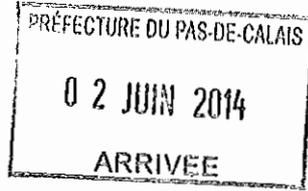
Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire - Enquêteur, mes salutations distinguées -



28

Chantal et Philippe BEAUMONT
34 chemin du Moulin
79230 FORS
Tél : 05 49 32 64 89
E-mail : phetchbeaumont@orange.fr

Fors, le 29 mai 2014



Monsieur Le Président
de l'enquête publique autoroute ferroviaire Atlantique
Préfecture du Pas de Calais *DAGE - BRLB*
Rue Ferdinand Brisson
622020 ARRAS Cedex 9

Objet : Projet Autoroute ferroviaire Atlantique

Monsieur,

En premier lieu, sachez que sans la presse locale, nous aurions totalement ignoré cette commission d'enquête publique Les avis ayant été très discrètement affichés aux passages à niveau !
Nous sommes domiciliés à FORS (Deux Sèvres) depuis 35 ans : 34 chemin du moulin, chemin parallèle à la voie ferrée Niort - Saintes.

Nous avons choisi ce lieu de vie pour le calme et la sérénité qui y régnait.
Aussi qu'elle n'a pas été notre surprise à la lecture de l'enquête publique sur le projet d'autoroute ferroviaire Atlantique, surprise doublée de stupeur et d'indignation.

Face à ce projet, pourriez-vous nous répondre, précisément, aux questions suivantes :
Qu'en sera-t-il :

Des nuisances sonores :

Il semblerait que l'étude réalisée à ce sujet, n'ait pas tenu compte du passages des trains de marchandises ?

Vibrations :

Le passage de ces convois de 750 puis 1050 m de long, entrainera des vibrations importantes, ce qui nous obligera à faire vérifier régulièrement l'état de notre toiture, couverte avec des tuiles " tige de botte" qui vont glisser et occasionner des fuites.

Que dire des fentes et fissures qui vont apparaître sur nos murs ?

Qui prendra en charge financièrement ces dégats ?

Valeur des biens immobiliers et fonciers

Les experts contactés précisent que la valeur de nos biens sera dévaluée de 30 à 50%.

Quelle indemnisation proposez-vous ?

Protection de la nature

Ce projet d'autoroute ferroviaire Atlantique, dit écologique, ne tient pas compte de l'être humain, ni de l'environnement.

La commune de FORS se situe dans le périmètre de la zone Natura 2000 de NIORT Sud-Est.

De plus la commune est dans une zone ZNIEFF (protection spéciale - directives oiseaux)

La voie ferrée traverse une zone de prairies humides (près communaux) où un certain nombre d'espèces de petits animaux et insectes sont protégés.

Croyez-vous que la population forsitaine va accepter ce projet, sans inquiétude; la vie de notre village coupé en deux par la voie ferrée, va être bouleversée, plusieurs fois par jour par le passage des convois prévus, sachant que la longueur de ces convois obligera la fermeture simultanée des trois passages à niveau, bloquant ainsi la circulation routière et pédestre dans tout le village.

Le passage des secours, pendant ces fermetures de passage à niveau, semble avoir été complètement oublié.

Il est précisé dans l'enquête que ces convois pourraient transporter des produits dangereux.

Aucune précisions sur la nature de ces produits.!!!

Quid de l'écologie, lorsque que l'on sait que les convois seront tractés par des motrices Diesel ? alors qu'il existe un trajet plus court et beaucoup plus rapide, à deux voies, via Angoulême.

La commune de FORS est déjà sinistrée par le passage de l' autoroute A10 et par deux lignes à haute tension.(payant un lourd tribu : 12 suicides). Devons nous être rayés de la carte ?

Je vous demande de prendre en compte nos inquiétudes vis à vis de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Chantal Beaumont.

Philippe Beaumont.

29

M BAUDRIT Etienne

Fors, le 27 Mai 2014

33 rue de Maurepas

79230 FORS



Préfecture du Pas de Calais

Monsieur Jean Pierre CHAULET

Président Enquête Publique

Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur le Président,

Habitant la Commune de FORS 79230, sur la ligne Niort-Saintes, ma commune est concernée par le passage de la ligne Autoroute Ferroviaire Atlantique. Actuellement, cette ligne est affectée à un usage essentiellement voyageurs régional et épisodiquement quelques trains de marchandises. Le projet Autoroute Ferroviaire Atlantique, du point de vue tonnage important et la fréquentation 2 A/R jour au début va changer considérablement la vie du bourg, la ligne coupant le village en deux.

D'autre part, je suis propriétaire de deux maisons et d'un terrain constructible possédant un Certificat d'Urbanisme positif.

Les propriétés se décomposent ainsi :

1/ Maison habitation, ancien passage à niveau PN 349 à 10 mètres environ de la ligne, cadastré N° 415 situé au 1 route de la Chauvinière, acquis depuis environ 30 ans, époque où la ligne était plutôt sur le déclin.

Cette maison est répertoriée (pièce 2 en annexe page 34 et 80) au niveau des nuisances sensorielles Auditif sous les références For 086 et For 045. Les résultats obtenus doivent découler du contrôle effectué le 23 juin 2010, par la société ACOUPHEN ingénierie acoustique.

L'interprétation des résultats n'est pas facile, mais je note quand même qu'il n'y a pas eu de train la nuit lors des contrôles et dans le graphique la courbe monte à plus de 60. Je vous demande donc de faire effectuer des contrôles complémentaires acoustiques qui correspondent

vraiment au trafic à la charge de Réseau Ferré de France.

Je vous demande aussi de faire effectuer des contrôles sur les nuisances Sensitif (Vibrations) qui ne figurent pas dans l'enquête et à mon avis ne doivent pas être négligeables sur le bâti existant et des conséquences futur, sur ce bâti, qui doivent être prise en compte dans l'enquête, ce contrôle à la charge de Réseau Ferré de France.

Sans compter la dépréciation financière sur ce bâti que je vous demande de prendre en compte et d'en faire l'évaluation dans le rapport d'enquête.

Pour ma part, je suis ouvert pour une proposition de rachat à l'amiable de la maison et du terrain y attenant, par Réseau Ferré de France ou l'Etat.

2/ Maison habitation, cadastré n° 81, situé au 33 rue de Maurepas, à 50 mètres de la voie.

Cette maison n'est pas répertoriée au niveau des nuisances sensorielles Auditif, mais découle du contrôle effectué le 23 juin 2010 par la société ACOUPHEN Ingénierie acoustique qui me paraît insuffisante et de l'absence de contrôle Sensitif que je vous ai demandé ci-dessus en 1/.

Je demande que ces 2 contrôles soit effectués à la charge de Réseau Ferré de France aussi que les travaux soit réalisés si nécessaire.

3/ Un terrain constructible cadastré 461 en bordure de la ligne possédant un Certificat d'Urbanisme positif n° CUB 07912513S0002 pour la construction d'une maison d'habitation de 100 m2.

Ce terrain va subir une décote, au pire un déclassement suite à la mise en service de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique, je vous demande de prévoir le rachat amiable du terrain à sa valeur actuelle par RFF ou l'Etat.

Ce terrain pourrait servir à RFF pour la construction d'un mur anti bruit, ou éventuellement d'un merlon de terre. Cette solution pourrait protéger la rue de Maurepas sur une grande partie de sa longueur.

Dans l'attente d'une réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

30

Le 25 Mai 2014,

Mr Neaves Alan

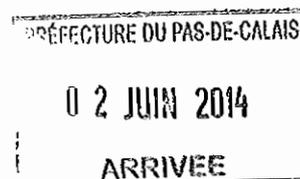
Villa-Sainte-Marie,

8, rue des écoles

79230 FORS

Tel:05.49.77.89.49.

Mail: alan.neaves@hotmail.co.uk



A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,

Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Nlort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, et va être déserté. Fors va-t-il devenir un village « fantôme » ?

Ma propriété est le CHATEAU de Fors.

Ma propriété se situe au 8, rue des écoles et je suis en limite de propriété avec la voie de chemin de fer sur une longueur de 70 m en pierre de taille d'époque et qui entoure le domaine.

Le château, se situent à moins de 12m du bord de la voie.

Le château est aussi mon seul revenu d'activité puisque je propose à la location des chambres d'hôte à l'année depuis 11 ans, c'est mon seul revenu.

Mon web-site www.chateau-breaks.com

Le projet ferroviaire va massacrer mon affaire.

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques, mes murs et la façade du château en pierre de taille vont-ils tenir ? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux ») ?
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une baisse de notre taxe d'habitation ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse-vont-ils traverser notre village ?

Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une seconde voie électrifiées le long de celle déjà existante, dans les deux ou quatre ans à venir ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

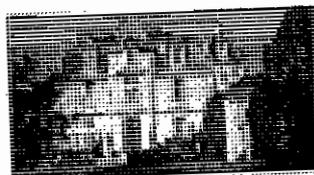
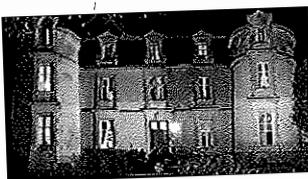
Je vous prie d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Monsieur NEAVES Alan

Villa-Sainte-Marie,

8, rue des écoles

79230 FORS



BRITISH OWNED Bed & Breakfast

In the Deux Sevres, 8 miles south of Niort. 65 Euros per couple to include breakfast in our 19th Century Chateau.

Self-catering accommodation also available in a 2 bedroom apartment.

Please view website:

www.chateau-breaks.com

or 00 33 (0) 549778949

BOURGNEUF

La existence est attestée au moins, relevait féodale pendant plus de deux siècles, mains des Le Mareschal. hal, son premier seigneur, partit de 1480. Ses descendants cédèrent jusqu'en 1693, date à Madeleine Le Mareschal le L'Isle du Vigier, colonel de cavalerie, lui apportant ainsi. C'est vraisemblablement ger en ce lieu un haras. ensuite à leur fils Armand. rd, Pierre-Claude du Vigier, propriété à André Boudault



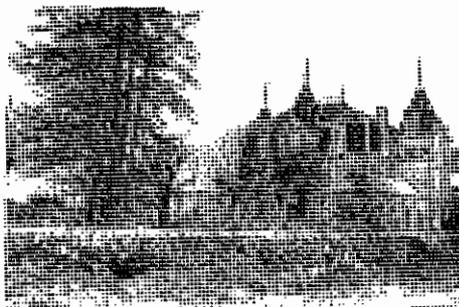
ociant, lieutenant de louveterie. On ignore par la suite l'identité des différents propriétaires de Bourgneuf. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'ancienne demeure seigneuriale servit d'abri pendant deux ans au colonel Fournier et à sa famille par le Gestapo. Le domaine a encore belle apparence. Ceint de douves sèches sur trois côtés, il consiste, pour la partie la plus ancienne, un petit corps de logis flanqué d'une tour cylindrique, percée de meurtrières et dont l'intérieur est de plan carré. Le long de la façade, ailleurs, une cave voûtée. À deux pas se dresse, dans l'ombre d'un cèdre séculaire, une gentilhomnière construite perpendiculairement à ces deux constructions d'époques différentes, s'alignent les anciennes dépendances du domaine.

AUTRES LIEUX DU CANTON DE PRAHECQ



S-MAIRÉ

Saint-Mairé, qui retrouve pen à l'origine, semble remonter à l'époque mérovingienne.



VILLA-SAINTE-MARIE

Le petit château fut édifié en 1891 par un architecte des Sables-d'Olonne. Il a d'abord appartenu à Clément Lefebvre puis est passé à la famille Granier. La construction, de plan rectangulaire, est cantonnée sur sa façade de deux pavillons rectangulaires également qui entourent la cour d'entrée. À l'arrière, deux grosses tours circulaires couvertes en poivrière flanquent le château. L'ensemble est couvert d'ardoise. Le corps principal, avec sa toiture à la Mansart, possède en outre de jolies lucarnes surmontées d'un fronton triangulaire et coiffées d'acrotères. La travée centrale en légère saillie provoque un décrochement de toiture. La zinguerie dont l'ensemble est pourvu est remarquable.



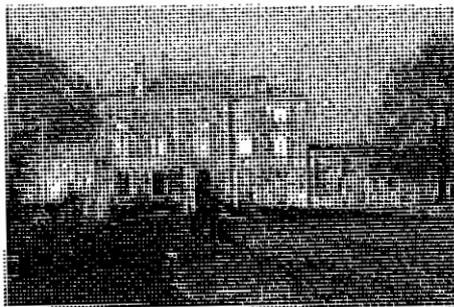
LA BERNIÈRE

En 1450, le domaine relevait du Grand-Viron et appartenait à Foucault Baudouin, procureur de Niort.



LES SANGUINIÈRES

Le château était bâti à l'écart du village sur un terrain marécageux. Auparavant, devenu aujourd'hui une ferme, il est remarquable.



LES SANGUINIÈRES

Au lieu-dit Les Sanguinières, se dresse cette demeure dont l'aspect doit beaucoup au fronton triangulaire qui surmonte sa travée centrale en légère saillie.

L'autoroute ferroviaire Atlantique Tarnos Dourges représente l'exemple parfait de ce que nous appelons les GPI2 (Grands Projets Inutiles et Imposés). Elle n'est qu'une composante d'un ensemble encore plus absurde : le GPSO.

Nous déplorons fortement l'omerta dans laquelle les associations ont été tenues pour cette enquête publique. Elles possèdent pourtant une maîtrise importante de ce type de dossier. Une envie d'entre soi peut être, à moins que ce ne soit la peur de la circulations d'informations réelles dans un processus public obligatoire, mais parfois gênant.

Au départ, ce projet fut mal portée sur les fonds baptismaux par le maître d'œuvre. En effet, lors d'une réunion concernant le GPSO, Monsieur Maudet, alors responsable de l'ensemble du GPSO pour RFF, a déclaré sans consentir à ce que se soit porté au compte rendu de la réunion : "*RFF a toujours été contre l'autoroute ferroviaire, c'est une solution qui nous a été imposée par le lobby de l'industrie ferroviaire.*". De nombreux témoins peuvent confirmer ceci.

Hélas, les lobbys dénoncés par Monsieur Maudet ont beaucoup de ressources. Ils sont parfaitement capables d'imposer un projet totalement anachronique, dont la seule qualité est de générer des flux financiers intéressants pour eux.

Pourtant, l'inutilité de cette autoroute est facile à montrer.

Concernant le trafic

En 2006, RFF prévoyait dans un scénario dit moyen un trafic poids lourds international à Biriadou de 12 000 PL/jour pour 2013. Ce scénario était basé sur une croissance du trafic de 3,2 % par an, avec 8100 PL/j comme base 2004. Les associations s'étaient élevées contre ces estimations fantasmagoriques. Nous dénoncions une croissance du PIB trop élevée. Nous avons informé les instances que nous avons une information importante. En effet, l'Espagne était alors le troisième producteur automobile d'Europe, et nous savions que les constructeurs européens planifiaient une délocalisation d'une grande partie des productions espagnoles vers l'Europe de l'Est. En conformité avec nos informations, l'Espagne passait de plus 3 millions de véhicules/an à moins d'1 million entre 2004 et 2007. Ceci avant que la crise ne frappe ce pays. Or cette industrie représentait entre 40 et 50 % du fret entre le bloc ibérique, et l'Europe. Nous avons également soulevé, entre autre, l'incidence de l'augmentation prévisible des carburants sur la réduction des échanges, paramètre totalement écarté par RFF. Tous nos arguments furent rejetés, et la crise systémique vint aggraver les choses.

Nous avons raison, le trafic n'allait pas croître. Les données du CETE pour l'observatoire des trafics en Pays basque, confirment nos doutes sur la qualité de l'argumentaire de RFF :

- Baisse des trains de marchandises du côté espagnol sur les grandes gares Basques et frontière -40 à -50 % entre 2006 et 2011. Le trafic ferroviaire de fret à Irun baissait dans la même période de 45 % à l'exportation, et de 49 % à l'importation.

- Le trafic routier poids lourds reste stable avec une variation marginale de 0,2 % entre 2006 et 2011, sans variation entre 2010 et 2011. Il représente à Biriadou 33 % des véhicules PL (environ 45 % pour le transit), soit 8 600 poids lourds par jour pour 8 600 en 2006.

- Entre Gijon et St Nazaire, les autoroutes de la mer, beaucoup plus économiques, donnent une moyenne de 68 équivalent poids lourds par traversée. Elles n'existaient pas en 2004

- Le tonnage de Pasajes chute de 41 % (base 60 Mt), Bilbao de 17 % (base (40Mt), celui de Bayonne de 8 % base (4,5Mt). Bayonne réduit la casse, car sauvée temporairement par le bois de tempête massivement exporté depuis ce port.

La Cour des Comptes dans son rapport public annuel de février 2012 précise : " *Le transport international de marchandises a été divisé par trois en dix ans. Le transit de marchandises sur le territoire a connu une baisse encore plus prononcée.* "

Impact de l'autoroute ferroviaire sur le mur de camion

Lors du débat public sur le GPSO, RFF mettait en avant le mur de camions qui était en devenir. Examinons maintenant les données à la lumière de l'autoroute modèle Perpignan-Bettembourg.

Un problème est généré par des causes, qui produisent des effets ou conséquences. Un industriel digne de ce nom utilise un outil simple et remarquable pour résoudre une problématique. Cet outil permet de déterminer les principales causes responsables des effets (conséquences) les plus importants. Cet outil, c'est le diagramme de PARETO. Il nous dit qu'environ 20 % des causes sont responsables de 80 % des effets. Travailler sur ces 20 % des causes permet d'améliorer à moindre coût le problème. Il faut donc s'attacher à réduire ce qui fait le mur de camion, et non pas mettre les camions dans des ailleurs improbables.

Dans la documentation fournie pour l'enquête publique, il est indiqué 4 A/R par jour pour modèle de référence Perpignan-Bettembourg mise en service en 2007. Ceci est totalement faux, mais RFF nous a habitué à mentir sans vergogne. Il y a entre 1 et 4 A/R tous les jours. Il suffit pour s'en convaincre de visualiser la fiche des possibilités 2014 sur le site de Lorry Rail :

- 2 jours à 4 A/R
- 3 jours à 3/A/R
- 1 jours à 2 A/R
- 1 jour à 1 A/R

Ceci nous donne 20 A/R par semaine soit une moyenne de 2,9 A/R par jour (il y a des trains le dimanche, ils en font la publicité). Nous sommes loin des 4 A/R par jour annoncés. Sur l'AF Perpignan-Bettembourg, le taux de remplissage était de 80 % en 2011. Un train de 750 m représente au total 40 semi-remorques possibles. En arrondissant à 3 A/R par jour, nous obtenons 6 trains, soit 240 camions possibles et avec le taux de remplissage du modèle en 2011 nous obtenons 190 camions par jour. En comparant avec les 8 600 camion/jour à la frontière, **nous enlevons royalement 2 % du trafic routier.** Avec l'autoroute ferroviaire, nous luttons très mal sur les conséquences, sans toucher aux causes. **L'autoroute ferroviaire est un non sens industriel.**

Il est bon de rappeler aussi que Lorry Rail est une société française à statut privé dont le siège social est au Luxembourg, paradis fiscal bien connu. La SNCF a peut être été priée de racheter cette société à cause de ses pertes continues. C'est la bonne technique de la privatisation des profits, et la socialisation des pertes.

L'autoroute ferroviaire est un gaspillage d'énergie par rapport aux trains de fret classiques. Une remorque de semi-remorque de 12 m pèse à vide environ 7 tonnes. Un container équivalent de 12 m 4,2 t (longueur identique). Transporter une semi-remorque, c'est donc un transport inutile de 3 t. Ceci enlève de la capacité d'emport d'un train, aug-

mente sa consommation. Autre conséquence, la modification onéreuse de nombreuses parties de l'infrastructure. **Les trains d'autoroute ferroviaire transportent moins de fret, pour des dépenses supplémentaires non négligeables en période de crise longue.**

Rentabilité

192 camions par jour, au mieux, pour un investissement d'environ 350 millions d'€ sans compter l'entretien, les coûts de fonctionnement, et les coûts supplémentaires "oubliés". Là aussi RFF nous a montré sa grande capacité à sous évaluer les coûts et surévaluer les revenus.

L'autoroute ferroviaire s'adresse à des transitaires qui sont en capacité de créer des infrastructures de livraison/emport à chaque bout du trajet. Or l'une des extrémité (Espagne) est constituée essentiellement de petits artisans transporteurs qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour utiliser l'autoroute ferroviaire. Géodis, autre filiale de la SNCF, et gros transporteur routier, est soupçonnée, dans certains cas de sous traitance en cascade, de faire payer les frais d'autoroutes par les chauffeurs. C'est dire si elle utilisera une autoroute ferroviaire dont le coût d'utilisation est notablement supérieur à la liaison routière (surcoût au km estimé à 40 % environ, voir l'expérience modèle).

L'autoroute modèle Perpignan-Bettembourg a été épinglée par la Cour des Comptes dans son rapport public annuel de février 2012 : *" Il en ressort que le concept peine à faire ses preuves sur les plans économique et financier. Les autoroutes ferroviaires ne pourront être une opportunité pour le fret ferroviaire qu'à la condition de démontrer leur capacité à fonctionner à terme sans aide financière publique récurrente. ...*

...Le service d'autoroute ferroviaire ne pourra donc pas atteindre en 2015 les objectifs de l'Engagement national pour le fret ferroviaire de dix allers-retours par jour... "

En conséquence, aucune rentabilité ne peut être attendue. Toujours selon la Cour des Comptes, même avec une large palette de subventions, l'autoroute ferroviaire ne peut pas couvrir ses charges de fonctionnement. Il lui est donc impossible d'amortir l'investissement. Or, un article des statuts de RFF lui interdit d'engager des investissements non rentables qui pourraient augmenter sa dette. Mais, avec plus de 32 milliards de dettes, nous ne sommes plus à quelques centaines de millions d'€ près.

En matière de GPI2, nous savons parfaitement que l'expérience ne permet qu'une seule chose : persister dans l'erreur.

Les pistes à suivre

Pour nous, la seule solution est de ne pas réaliser ce GPI2 que constitue l'autoroute ferroviaire Tarnos/Dourges. Il faut au contraire redynamiser le transport multimodal par UTI (containers, caisses mobiles...). Il convient de mettre en place au plus vite des trains longs, avec les moyens de traction suffisants. Par exemple, sur l'autoroute modèle, il faut atteler une deuxième locomotive pour pouvoir atteindre le plateau de Bettembourg. Il conviendra aussi de revenir sur la suppression de la technique des wagons isolés, qui représentaient 40 à 50 % du trafic de fret ferroviaire. Voilà des subventions intelligemment utilisées.

Avec le passage imminent, ou déjà fait, du Pic de Hubbert pour le pétrole, le coût du carburant ne cessera de croître. Le transport doit donc être réduit à l'essentiel, à l'utile, avec des moyens d'une juste sobriété (pénalisation du transport routier de longue distance, suppression des transports indécents...). Toute gabegie doit être supprimée, et c'est bien dans cette catégorie que nous plaçons l'autoroute ferroviaire.

Mr SAVARIT Jean Claude
41 Rue de Maurepas
79230 FORS
Tél : 05.49.32.65.56



Le 23 Mai 2014,

A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, va être déserté. Fors va t-il devenir un village « fantôme » ?

Ma propriété se situe au 41 rue de Maurepas soit à environ 30 m du chemin de fer.

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux ») ?
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une baisse de notre taxe d'habitation ?

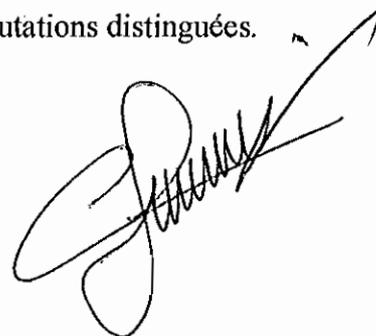
De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires.... ?
- A quelle vitesse vont-ils traverser notre village ?

Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une seconde voie électrifiée le long de celle existante dans les deux ou quatre ans à venir ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis à vis de ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique.

Veuillez agréer Monsieur Le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.



Le 28 Mai 2014,

M Pascal Buraud
 31, rue de la Poste
 79230 FORS
 Tél. : 07.61.99.30.62
 Mail : pburaud@gmail.com



A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
 Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)
 Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
 rue Ferdinand Buisson
 62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que je viens de voir le futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Je vous fais part de mon fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. Fors va alors être divisé en deux, et va être déserté. Fors va-t-il devenir un village « fantôme » ?

Ma propriété se situe au 31, rue de la Poste juste à côté du chemin de fer.

Devant la mise en place de ce projet, j'attire votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions qui m'interpellent :

- Pour la nuisance sonore que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux ») ?
- Que proposez-vous contre les vibrations, (glissement des tuiles, fragilité des murs en pierres, usure prématuré des installations électriques et sanitaires) ?
- Quel impact sur l'estimation de ma propriété ? Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation puis-je espérer ? Ma maison va perdre de sa valeur. Peut-on espérer une baisse de notre taxe d'habitation ?
- Etant situé à moins de 500m de l'église de Fors, classée monument historique, je dépends des Architectes des bâtiments de France pour toutes modifications extérieures, comment cela va-t-il se passer si une isolation extérieure est prévue ?
- Avez vous prévu le rachat de maison ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont-ils transporter ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse vont-ils traverser notre village ?

Et enfin des rumeurs nous font peur qu'à la construction d'une seconde voie électrifiée le long de celle déjà existante, dans les deux ou quatre ans à venir ?

Je vous prie de prendre en compte mes inquiétudes vis-à-vis de ce projet-d'autoroute-ferroviaire-Atlantique.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Monsieur Pascal Buraud
 31, rue de la Poste
 79230 FORS

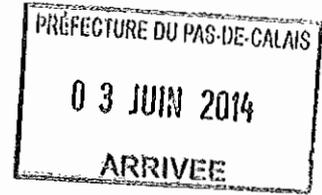
34

Bernard et Micheline PAUMIER

19 rue de Maurepas

79230 FORS

Parcelle (FOR_065)



Préfecture du Pas de Calais (DAGE-BPUP)

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête

Autoroute Ferroviaire Atlantique

Rue Ferdinand Buisson

62020 ARRAS CEDEX 9

Monsieur le Président,

Suite à la prise de connaissance de l'enquête publique « Autoroute ferroviaire Atlantique » et directement concernés par l'impact engendré par la réalisation de ce projet sur la commune de Fors (79), nous vous prions de trouver ci-dessous nos observations.

1) Evaluation des biens :

Propriétaires de la maison située 19 rue de Maurepas (For_065), nous nous trouvons de fait devant la quasi impossibilité de réaliser la vente de ce bien dans le proche avenir. En effet, tant que l'impact réel de cette réalisation en phase de trafic maximal n'est pas connu, il ne nous est pas possible de trouver un acquéreur facilement et dans des conditions normales. De ce fait, aucun acheteur ne peut s'engager avec de telles incertitudes. Or, nouvellement retraités, nous étions justement en train d'envisager cette vente. Quand la réalisation du projet sera terminée et que l'impact réel, toutes conséquences prises en compte, sera

connu, le bien connaîtra nécessairement une dévaluation importante, difficilement estimable à ce jour.

Compte tenu de ces deux premières observations, la réalisation de ce projet entraîne une perte conséquente du patrimoine acquis. Nous demandons que ce préjudice soit pris en compte de façon réaliste.

2) Nuisances sonores et vibratoires :

Habitant cette maison depuis plus de trente ans, le trafic modéré actuel est déjà largement perceptible de jour comme de nuit. En particulier, nous avons pu constater les nuisances (bruits et vibrations) provoqués par les trains de marchandises circulant de façons occasionnelles (23- 25 wagons), réveillant la nuit toute la famille.

L'impact sur les murs, tuiles et objets fragiles déplacés sur les étagères n'est pas à négliger non plus.

Nous sommes dubitatifs sur l'enquête sonore réalisée : un seul point d'étude a eu lieu au 29 rue de Maurepas, là où la voie de chemin de fer est en partie encastrée par rapport au niveau du sol des habitations du village. L'extrapolation de cette étude sur les autres habitations voisines semble donc approximative.

Propositions : Nous demandons et souhaitons vivement que l'impact sonore majeur prévisible soit corrigé et réduit au maximum par la construction de murs réflecteurs absorbants. Mais aussi et surtout par la présence de végétation abondante : celle-ci existe déjà, mais elle est régulièrement rasée par les services de la SNCF. Elle devrait être maintenue et enrichie par la plantation de grands arbres, de végétation arbustive et buissonnante. Elle permettrait l'amortissement sonore en même temps que la réduction de l'impact visuel. Ce qui est parfaitement réalisable sur cette bande de terrain en friche qui jouxte la voie entre les deux passages à niveau du centre bourg. Il faudrait donc envisager le maintien, la création et l'entretien de cet écran naturel indispensable.

Concernant l'isolation phonique à prévoir, nous ne pouvons pas envisager une isolation par l'extérieur sur la façade (sud), car celle-ci est en pierre et de style, ce qui dénaturerait complètement son esthétique actuelle. Seule, une isolation

phonique par l'intérieur sur cette partie serait envisageable, mais réduirait la surface habitable. Elle resterait possible et souhaitable par l'extérieur sur les pignons (ouest, est et nord).

3) La vie extérieure :

Même si les propositions précédentes sont prises en compte et réalisées correctement, la vie en extérieur, en particulier à la belle saison, en restera de toute façon affectée et dépréciée. Mais si les propositions précédentes n'étaient pas prises en compte et réalisées, alors la vie en extérieur en deviendrait insupportable.

4) Libre circulation dans le village

Le trafic envisagé nous empêchera d'accéder librement aux différents points forts de la vie sociale du village : boulangerie, école, mairie, médecin, salle des fêtes, famille, amis, qui se situent pour nous de l'autre côté de la voie.

Une passerelle piétonne et cyclable pallierait partiellement à ce handicap.

De plus l'accès à Niort (grande ville la plus proche, plusieurs déplacements par semaine) accessible habituellement par la D106 sera largement perturbé par les nombreuses et longues fermetures des passages à niveau.

Cela nous obligera à un contournement, des kilomètres supplémentaires et des pertes de temps incalculables.

5) Matières transportées dans les remorques de camion

Nous sommes dubitatifs sur la nature des marchandises transportées par les wagons qui passeront à quelques mètres de notre habitation. Quels dangers, quels risques en cas de panne ou d'accident ? Quelles protections, quelles mesures de sécurité seront ou non envisagées ?

C'est un facteur important d'insécurité.

6) Champs électromagnétiques

La voie actuelle étant appelée à devenir très probablement électrifiée, nous sommes inquiets sur les répercussions probables en matière de santé engendrées par la présence proche de lignes de très haut voltage. Or il n'en est pas question dans l'étude.

Propositions

Compte tenu des nombreuses conséquences négatives engendrées par la réalisation de ce projet, nous pensons que le second itinéraire passant par Angoulême devrait être envisagé puisqu'il semble toucher moins de riverains sur cette ligne.

Nous souhaitons vivement que toutes ces observations et demandes soient entendues, étudiées et sérieusement prises en compte.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Bernard et Micheline Paumier

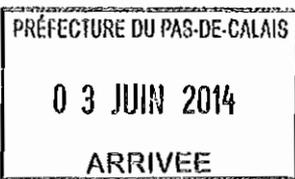


35



MAIRIE
DE

FONTCOUVERTE



Fontcouverte le 2 juin 2014

Monsieur Jean- Pierre CHAULET
Président de la Commission d'Enquête
PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
(DAGE-BPUP)
Rue Ferdinand Buisson

62020 ARRAS CEDEX 9

RECOMMANDE AVEC A.R.

N/Réf. JCC/BL

**Objet : Projet d'autoroute ferroviaire
Avis sur l'enquête publique**

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

La commune de Fontcouverte est impactée par le projet d'autoroute ferroviaire entre Dourges (Pas de Calais) et Tarnos (Landes).

En effet, cette ligne passe à proximité de zones urbanisées, notamment au village de Chaumet les Violettes, Lormont, zone de Montignac et dans sa traversée du Centre Bourg de Fontcouverte.

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 5 mai au 5 juin 2014, je tiens à me faire le porte-parole des riverains Fontcouvertois. L'étude d'impact ignore les nuisances provoquées par le passage répété de trains de grande longueur. Les riverains subiront des nuisances sonores et les bâtiments seront impactés par les vibrations produites. Nous demandons que ce projet soit modifié en présentant des mesures compensatoires afin de pallier aux nuisances évoquées.

Je vous remercie de bien vouloir noter cet avis sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude CLASSIQUE

36 bis

Jean-Claude POIRAULT
18 rue des écoles
79230 FORS

Fors le 1^{er} juin 2014



A Monsieur le Président
De la Commission d'Enquête Autoroute Ferroviaire

Monsieur le Président,

Je suis propriétaire d'une parcelle de terrain bordant la voie ferrée Niort-Saintes cadastrée AM0024 d'une superficie de 55 ares 79 ca contigüe à la parcelle AM0023 d'une superficie de 50 ares 95 ca propriété d'une cousine âgée de 94 ans (madame GAUTIER Marcelle, domiciliée 20 chemin du moulin à FORS).

Ces deux parcelles issues d'un partage familial sont actuellement cultivées par le même agriculteur et sont placées en zone constructible. Il était prévu vendre ces deux terrains pour lotir au décès de cette personne âgée.

Le passage de cet autoroute ferroviaire va rendre impossible cette vente ou pour le moins diminuer sensiblement la valeur de ces deux terrains.

Quel dédommagement la société concessionnaire est-elle disposée à nous accorder ?

Je suis également propriétaire de bâtiments agricoles situés entre la rue de la gare et la rue de l'église. Avec des convois de longueur indiquée les trois passages à niveau de la commune distants de 350 mètres environ les uns des autres seront fermés simultanément pendant 5 à 8 minutes, coupant la commune en deux et bloquant l'arrivée par la route départementale 106. Si un incendie ou un accident survient sur l'exploitation agricole ou pire encore au groupe scolaire tout proche, comment les services de secours pourront-ils intervenir rapidement ? Seules deux voies communales éloignées seraient alors accessibles :

L'une franchissant la voie ferrée par un pont étroit et très vétuste (sans indication de limite de charge d'ailleurs) avec une intersection sans visibilité sur la départementale

L'autre plus éloignée de surcroît avec un passage à niveau non gardé qui risque d'être supprimé dès que le trafic sera plus dense.

Et que penser de matières dangereuses pouvant être transportées en cas d'accident ? Sans compter toutes les autres nuisances subies par la population de la commune.

Toutes ces nuisances me font affirmer que le tracé bis par Angoulême serait plus approprié même si les accès de notre commune sont rétablis valablement et les pertes ainsi que les nuisances et dommages sont indemnisés à leur juste valeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Association de Coordination des Citoyens et
Riverains Landais
3967, avenue des Laes 40990
SAINT PAUL LES DAX

Dax, le 01 juin 2014



Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous la contribution de notre association à l'enquête publique de l'autoroute ferroviaire Atlantique.

Nous sommes favorables au transport ferroviaire du fret privilégiant le transport combiné, caisse, conteneur standard, commun à tous les modes de transport (bateau, route, rail), solution qui permet de favoriser le report modal. Nous sommes opposés à ce projet d'autoroute ferroviaire, à même de flatter l'égo de nos élus, mais inefficace sur le plan économique financier et environnemental.

Nous regrettons le calendrier retenu pour l'enquête publique, du 05 mai au 05 juin 2014 alors que le contrat de concession entre l'Etat et VIIA Atlantique, filiale de la SNCF, est signé depuis le 20 mars 2014... Cela démontre, une fois encore, le dédain de nos dirigeants pour les citoyens, un manque de démocratie, alors que des fonds publics vont être engloutis dans un projet à l'inutilité démontrée.

Tout commence dans le titre de ce projet : « autoroute » : dans son rapport de février 2012, la cour des comptes en pointait déjà l'ambiguïté : « l'autoroute ferroviaire, à la différence de son homologue routière, ne comprend pas de sortie ou d'entrée sur le trajet ; c'est un « pont sans escale » entre deux terminaux de chargement. » Pour RFF, « l'autoroute ferroviaire est conçue comme un service cadencé, de point à point. » Les $\frac{3}{4}$ des marchandises transportées en France et en Europe sont chargées et déchargées dans une même région économique (source : Fédération Nationale des Transporteurs Routiers), voilà donc un projet, présenté par le Ministère de l'Ecologie et des Transports, comme un projet d'intérêt général, mais qui dès le départ « oublie » 75 % de clients potentiels et qui transporte des camions en transit sur plus de 1000 km. Pour ce type de transport, des solutions existent déjà, le « merroutage », cette « autoroute » de la mer qui relie VIGO en GALLICE à NANTES et LE HAVRE. Ce mode de transport pourrait être largement développé, permettant de réorienter les crédits qui seront engloutis par l'autoroute ferroviaire vers une vraie alternative ferroviaire pour le fret.

Si l'on se réfère aux chiffres fournis, toujours par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, la mise en service de l'autoroute ferroviaire permettra, dans un premier temps de transporter 85 000 camions/an, soit 250/ jour puis de proposer une offre de 480 camions/jours. Ces chiffres sont à comparer aux 8000 camions/jour qui franchissent la frontière à BIRIATOU !

Le choix de transporter des camions entiers, ou au mieux des remorques gaspille de la place, de l'énergie et transporte peu de masse utile. Il nécessite l'achat de wagons spéciaux surbaissés, et impose malgré tout la réalisation de nombreux travaux d'aménagement des infrastructures ferroviaires pour un coût estimé à 285 millions d'euros. Tous ces « investissements se feront au détriment des autres branches du transport ferroviaire des marchandises, ce que nous regrettons.

Tout cela pour une rentabilité impossible à atteindre sans subventions ou incitations directes ou indirectes de l'Etat. En ces temps de disette financière, gaspiller de l'argent public dans un projet hasardeux, et mal ou pas évalué nous paraît pour le moins inquiétant.

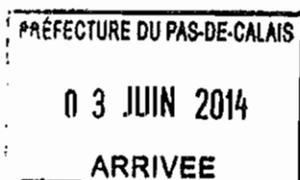
Pour toutes ces raisons, nous estimons que ce projet est inutile, qu'il n'est pas la réponse appropriée aux problèmes du transport de marchandises, et qu'il doit être abandonné. Il doit être réorienté vers une modernisation du fret ferroviaire favorisant un maillage fin du territoire.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name followed by a long horizontal line extending to the right.

Jean-Claude POIRAULT
18 rue des écoles
79230 FORS

Fors le 1^{er} juin 2014



A Monsieur le Président
De la Commission d'Enquête Autoroute Ferroviaire

Monsieur le Président,

Je suis propriétaire d'une parcelle de terrain bordant la voie ferrée Niort-Saintes cadastrée AM0024 d'une superficie de 55 ares 79 ca contiguë à la parcelle AM0023 d'une superficie de 50 ares 95 ca propriété d'une cousine âgée de 94 ans (madame GAUTIER Marcelle, domiciliée 20 chemin du moulin à FORS).

Ces deux parcelles issues d'un partage familial sont actuellement cultivées par le même agriculteur et sont placées en zone constructible. Il était prévu vendre ces deux terrains pour lotir au décès de cette personne âgée.

Le passage de cet autoroute ferroviaire va rendre impossible cette vente ou pour le moins diminuer sensiblement la valeur de ces deux terrains.

Quel dédommagement la société concessionnaire est-elle disposée à nous accorder ?

Je suis également propriétaire de bâtiments agricoles situés entre la rue de la gare et la rue de l'église. Avec des convois de longueur indiquée les trois passages à niveau de la commune distants de 350 mètres environ les uns des autres seront fermés simultanément pendant 5 à 8 minutes, coupant la commune en deux et bloquant l'arrivée par la route départementale 106. Si un incendie ou un accident survient sur l'exploitation agricole ou pire encore au groupe scolaire tout proche, comment les services de secours pourront-ils intervenir rapidement ? Seules deux voies communales éloignées seraient alors accessibles :

L'une franchissant la voie ferrée par un pont étroit et très vétuste (sans indication de limite de charge d'ailleurs) avec une intersection sans visibilité sur la départementale

L'autre plus éloignée de surcroît avec un passage à niveau non gardé qui risque d'être supprimé dès que le trafic sera plus dense.

Et que penser de matières dangereuses pouvant être transportées en cas d'accident ? Sans compter toutes les autres nuisances subies par la population de la commune.

Toutes ces nuisances me font affirmer que le tracé bis par Angoulême serait plus approprié même si les accès de notre commune sont rétablis valablement et les pertes ainsi que les nuisances et dommages sont indemnisés à leur juste valeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Niort le 2 juin 2014

Le Président

Dossier suivi par Ph MOCELLIN
JB-PhM/HB
Tél 05 49 78 91 58
philippe.mocellin@agglo-niort.fr



Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Autoroute Ferroviaire Atlantique
Préfecture du Pas de Calais (DAGE-BPUP)
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS cedex 9

Objet : Avis défavorable de la Communauté d'Agglomération du Niortais
(CAN) à propos du projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique

Communauté
d'Agglomération du Niortais
www.agglo-niort.fr

140 rue des Equarts
CS 28770 - 79027 Niort Cedex
Tél. 05 49 78 91 30
fax 05 49 78 91 70
email : agglo@agglo-niort.fr

Ailfres
Amuré
Arçais
Beauvois-sur-Niort
Belleville
Bessines
Boisserolles
Brûlain
Chauray
Coulon
Echiré
Epannes
Fors
Frontenay-Rohan-Rohan
Germond-Rouvre
Granzay-Gript
Juscorps
La Rochénard
La-Foye-Monjaull
Le Bourdet
Le Vanneau-Irleau
Magné
Marigny
Mauzé-sur-le-Mignon
Niort
Prahecq
Prialre
Prin-Deyrançon
Prissé-la-Charrière
Saint-Gelais
Saint-Etienne-la-Cigogne
Saint-Georges-de-Rex
Saint-Hilaire-la-Palud
Saint-Martin-de-Bernegoue
Saint-Maxire
Saint-Rémy
Saint-Romans-des-Champs
Saint-Symphorien
Sansals-La Garette
Sciecq
Thorigny-sur-le-Mignon
Usseau
Vallans
Villiers-en-Plaine
Voullé

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la future Autoroute Ferroviaire Atlantique et conformément aux dispositions des articles L. 123-2 et L.123-6 du Code de l'Environnement, les communes et les intercommunalités ainsi que les usagers concernés par le tracé, ont la possibilité de transmettre leur avis sur l'intérêt de ce projet au regard de ses objectifs, de son coût et de ses impacts sur les territoires.

A ce titre, je me permets, par la présente et au nom du Bureau exécutif de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), de vous faire connaître notre position vis-à-vis de ce projet d'infrastructure ferroviaire.

Bien sûr, notre communauté affirme son attachement, en cohérence avec les objectifs du Plan de Déplacements Urbains communautaire, au développement du ferroviaire, entendu comme moyen alternatif de transport et outil de développement économique.

Néanmoins, notre communauté n'est pas en mesure d'approuver le projet présenté.

En effet, le dossier, ainsi soumis à enquête publique, fait apparaître de graves insuffisances d'informations concernant les impacts locaux du projet sur le territoire de l'Agglomération du Niortais, tant dans ses phases travaux que d'exploitation.

Ainsi, la CAN, par l'intermédiaire de son Bureau exécutif, souhaite alerter les autorités publiques quant aux précisions circonstanciées qu'il convient aujourd'hui d'apporter à la connaissance de notre territoire, avant le possible lancement de cet investissement ferroviaire, **à savoir la nécessité :**

1. d'être assuré, dans le but de garantir la sécurité de ce service de transport de remorques de poids lourds, **de la réalisation de travaux de dégagement de gabarits à la fois hauts (tunnels et ponts routiers) et bas (quais, panneaux de signalisation)**, en raison de la longueur importante des trains et en perspective de la création de deux terminaux de transbordement.

2. d'être dûment renseigné quant à la nature des risques et des nuisances associés à l'exploitation de l'ouvrage concernant :

- l'implantation, à moins d'1 kilomètre du passage de l'infrastructure, de deux sites SEVESO et du PPRT en cours (SIGAP et Arizona Chemical) et dont les études d'impact ne mentionnent pas l'existence ;

- le transport régulier de matières dangereuses au sein des zones urbanisées traversées ou placées en limite proche de la voie ;
- les rejets accidentels possibles (pollution des sols et des eaux), du fait de la proximité de la Sèvre, croisant le Lambon, en amont de la source du Vivier qui alimente Niort ;
- la mesure des impacts potentiels (bruit engendré et vibrations) à l'égard des riverains de l'ensemble des communes de notre territoire et plus particulièrement du fait de la traversée de Beauvoir-sur-Niort, de Fors, d'Aiffres et de Niort (si l'étude préalable indique qu'aucun bâtiment de la Ville de Niort et des autres collectivités de l'agglomération ne serait exposé à un dépassement des seuils réglementaires, celle-ci devrait cependant mesurer les incidences pour les établissements sensibles : Centre hospitalier, Clinique Inkerman, écoles Paul Bert, Jean Jaurès, Mermoz, collège Gérard Philippe à Niort).

3. de prendre en compte, dans le cadre du déploiement de l'infrastructure, les grands projets d'investissement locaux et des objectifs économiques afférents et notamment :

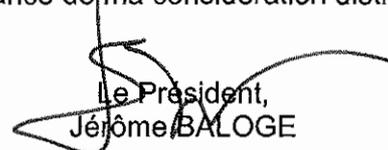
- le fait que cette autoroute ferroviaire ne contribuerait pas directement au développement du site « Niort Terminal » (absence d'embranchement) mais pourrait se déployer, en raison d'une évolution significative des volumes transportés, au détriment des trafics voyageurs actuels et du fret local par une réduction des sillons disponibles ;
- la question spécifique du réaménagement du quartier de la Gare de Niort, au travers du « pôle Gare-Santé » et de l'implantation de diverses activités économiques (certaines entreprises pourraient être intéressées par l'utilisation de ce nouveau service de fret afin de satisfaire leurs besoins en approvisionnement ou en distribution à l'échelon national et international) ;
- la non évocation dans le dossier de consultation des évolutions souhaitables du trafic voyageur sur la ligne Poitiers – Niort – La Rochelle prévues dans le cadre de la mise en service de la LGV Sud Atlantique et du renforcement de l'offre TER (alors que sur la ligne Poitiers – Niort, le trafic voyageurs et marchandises empruntera la même voie).

Nous ajoutons qu'il serait, par ailleurs, très regrettable que l'engagement d'importants fonds publics en faveur de la réalisation de ce projet d'autoroute ferroviaire empêche ou, au mieux, retarde le financement d'autres infrastructures régionales et inter-régionales ferroviaires ou intermodales, censées répondre aux attentes de notre territoire et de nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons et compte-tenu des attendus exprimés précédemment, je vous confirme que le Bureau exécutif de la CAN unanime émet, au vu de la présentation de l'étude et à ce stade de la consultation, un avis défavorable à l'égard de ce projet d'autoroute ferroviaire.

La CAN ne manquera pas de solliciter formellement la Préfecture de Région et le Conseil Régional Poitou-Charentes afin que la position, communiquée par notre Communauté d'Agglomération, soit examinée avec la plus grande attention et prise en considération dans le cadre de l'instruction technique du projet.

Dans l'attente d'une réponse à nos observations et demeurant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Le Président,
Jérôme BALOGÉ



38 bis

PROJET AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique ouverte du 5 mai au 5 juin 2014, le Conseil Municipal a émis **un avis extrêmement réservé**.

Tout en soutenant le principe, porté avec la SNCF et RFF, de trouver des alternatives au fret routier conformément aux principes établis par le Grenelle de l'environnement, le Conseil Municipal s'est attaché à étudier l'impact d'un tel projet sur le territoire de la commune.

Considérant,

Que la particularité de la commune de Fors est d'être édifiée de part et d'autre de la voie ferrée Niort/Saintes ponctuée de 3 passages à niveau automatisés sur une distance de 810 m, au cœur du bourg, le projet aura une incidence très forte sur l'organisation de la vie quotidienne des riverains mais également sur celle de l'ensemble de la population.

Considérant,

Que le projet impactera le cheminement et l'organisation des secours aux personnes (SAMU, pompiers, plan ORSEC...) du fait de la fermeture simultanée des 3 passages à niveau pendant environ 8 minutes (fois le nombre de trains).

Que le projet modifiera les comportements automobilistes en augmentant de façon significative le trafic routier sur le seul pont (du Tartre) enjambant la voie ferrée et par voie de conséquence nécessitera des aménagements d'infrastructures (route-pont-carrefour) ainsi que l'éventuelle fermeture d'un passage à niveau non automatisé situé sur un chemin communal.

Considérant,

Que le projet aura pour effet une augmentation du trafic de fret quotidien venant se surajouter au trafic voyageur.

Considérant,

Qu'il n'est fait aucune mention du projet d'électrification de la ligne Niort/Saintes dans ce projet pourtant inscrit dans le contrat de projet ETAT/REGION (CPER 2014/2015).

Considérant,

Que le projet impactera des risques et nuisances sonores, voire de vibrations.

Que les études d'impact environnemental et des nuisances induites à l'égard des habitants ont été insuffisamment mesurées sur le territoire de la commune.

Considérant,

Qu'en parallèle la ligne POITIERS/ANGOULEME/BORDEAUX initialement retenue dans le cadre de l'étude sera disponible dès la mise en service de la ligne LGV Sud Atlantique.

Considérant,

Qu'à l'issue d'une réunion échanges avec les habitants et la commune un certain nombre d'inquiétudes, de questionnements sont restés sans réponse.

Nous demandons que les observations émises par le Conseil Municipal et celles transmises individuellement par les habitants soient prises en considération dans l'instruction technique du projet.

Nous sollicitons les autorités publiques, les concepteurs du projet afin que des précisions et des réponses soient apportées aux multiples questions formulées.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité d'engager sur ce projet des sommes aussi considérables de financement public au bénéfice de celui-ci.

Nous demeurons vigilants à l'évolution du projet et à la prise en compte des impacts supposés et notamment ceux à l'égard des habitants de la commune.

Madame Dominique POUGNARD
Maire de Fors





Préfecture du Pas-de-Calais
Monsieur Le Préfet
Rue Ferdinand BUISSON
62020 ARRAS Cedex 9

Lettre recommandée avec accusé réception

Fors, le 3 juin 2014

**Objet : Enquête d'utilité Publique
Autoroute Ferroviaire Atlantique**

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis formulé par le Conseil Municipal de Fors et transmis à Monsieur le commissaire enquêteur en charge de la zone Niort (79) /Saintes (17).

Tout en soutenant le principe porté par l'Etat, la SNCF et RFF de trouver des alternatives au fret routier conformément aux principes établis par le Grenelle de l'environnement, le Conseil Municipal s'est attaché à étudier l'impact du projet sur le territoire de la commune et ce, bien que le dossier du projet mis à enquête soit insuffisamment détaillé.

Je vous remercie de l'intérêt porté à l'avis et aux interrogations soulevées, et vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de mes respectueuses salutations.

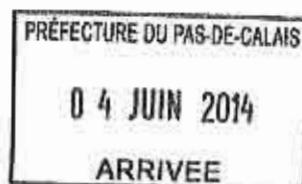
Madame Dominique POUGNARD
Maire de Fors



MAIRIE
Le Breuil
79800 - SAINTE EANNE



30
Le 31 mai 2014.



A Monsieur le Commissaire enquêteur,
Préfecture du pas de Calais (DAGE-BPVP),
Président de la Commission d'enquête autoroute ferroviaire atlantique,
Rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : projet d'autoroute ferroviaire atlantique

Monsieur,

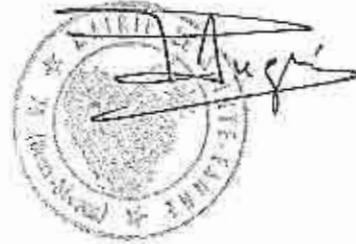
Sainte Eanne, commune rurale des deux Sèvres, située entre Pamproux et la Crèche, est peuplée de 660 habitants et possède une zone industrielle substantielle (environ 1000 emplois), l'une des plus grandes de Poitou-Charentes, localisée en bordure de la voie ferrée. Sainte Eanne a aussi la particularité d'héberger la gare, dite de la Mothe Saint Héray, en son territoire. Cette gare fonctionne aujourd'hui au ralenti, exclusivement pour les voyageurs (Ste Eanne – Poitiers et Ste Eanne – Niort). Mais elle est à proximité de la zone industrielle, où le trafic de camions est extrêmement élevé au vu de l'infrastructure routière existante. La zone comporte un abattoir de porcs (COOPERL) et de bovins (SIABEL), un tunnel de congélation, un transporteur, le centre de tri des ordures ménagères du haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine, l'usine multinationale de poudre de lait SERVAL... et la très importante carrière de calcaire, propriété du groupe MIGNÉ. De plus, autrefois, cette gare était une gare de fret conséquente, elle dispose donc à ses alentours d'un foncier important d'environ 65 000 m² appartenant au Conseil Général des Deux-Sèvres qui pourrait servir de support au développement d'activités de transport de marchandises.

Maire de cette commune, c'est au nom des riverains du futur projet RFF que je viens vous faire part de quelques remarques et inquiétudes de ceux-ci. Ce projet va, sans aucun doute, causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de la ligne ferroviaire, sur les habitants et leur vie quotidienne... les inquiétudes qui interpellent le plus sont :

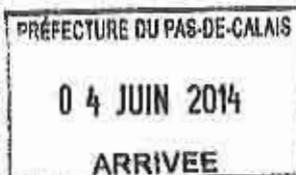
- Les nuisances sonores et les vibrations, quelles sont les solutions proposées (isolation phonique, double vitrage, mesures acoustiques...)?
- Quelle intégration dans les paysages et quelles mesures pour le respect de l'environnement dans une zone sensible, le bassin de la Sèvre?
- Quel impact éventuel sur la valeur vénale des propriétés? Est-il pris en compte et comment?
- Combien de passages de train par jour? Quel type de fret?
- A quelle vitesse les trains vont traverser les zones habitées et construites?
- Quels types de clôtures vont être mises en place dans les zones d'élevage, les animaux divagant pouvant être un vrai danger?

En espérant une réponse à nos questions, et une prise en compte de nos remarques sur ce projet d'autoroute ferroviaire atlantique, je vous prie d'agréer, Monsieur, à l'expression de ma respectueuse considération.

Le Maire,
Patrice AUZURET



M et Mme Joël PELLOQUIN
9 rue des écoles
79230 FORS
tél:09.61.06.52.21
mail : jojoetbrigitte@orange.fr



A Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGI-BPUP)
Président de la commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Le 27 Mai 2014,

Objet : Projet Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur,

C'est avec une grande stupeur et une très grande inquiétude que nous venons de prendre connaissance du futur projet RFF : Autoroute Ferroviaire Atlantique concernant la Ligne Niort-Saintes.

Nous vous faisons part de notre fort mécontentement face à ce projet qui va causer des impacts irréversibles pour tous les riverains de cette ligne ferroviaire : sur les habitations, sur la vie quotidienne, sur la vie dans le village et son environnement. La commune de FORS va alors être scindée en deux, divisant la population de chaque côté de la voie ferrée. Il n'y aura plus d'homogénéité du territoire communal. Cela va entraîner le départ des habitants et FORS deviendra ville morte. FORS sera-t-il un village « fantôme » ?

Notre propriété se situe au 9 rue des écoles, soit le terrain à 40 mètres du chemin de fer. Et notre maison à 50 mètres. Face à la mise en place de ce projet, nous attirons votre attention sur beaucoup d'inquiétudes et de questions :

- Pour la nuisance sonore et les vibrations, que proposez-vous ? Quelles isolations phoniques (double et triple vitrage), murs acoustiques ? Quelles protections de l'environnement (protection des « près communaux ») ? Qui va assurer la charge financière de ces travaux ?
- Quel impact sur l'estimation de notre propriété ? Notre maison va perdre de sa valeur. Que vaudra-t-elle ? Quelle indemnisation pouvons-nous prétendre et sous quel délai ? Pouvons-nous espérer une baisse de nos impôts locaux ?

De plus,

- Combien de passages de Fret par jours ? Quel type de Fret ? Que vont transporter ces plates-formes roulantes ? Des produits dangereux : produits chimiques, explosifs, déchets nucléaires... ?
- A quelle vitesse-vont-elles traverser notre village ?

Enfin des rumeurs nous font craindre le pire : la construction d'une seconde voie électrifiée le long de celle existante dans les deux ou quatre ans à venir ? Quant est-il de ce projet ?

Vous voudrez bien prendre en compte nos inquiétudes vis-à-vis de ce projet d'autoroute ferroviaire Atlantique, auquel, vous aurez compris, nous n'adhérons absolument pas.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, nos salutations distinguées.

M et Mme Joël PELLOQUIN

Madame FAZILLEAU Irène
11 rue de Laurepas
99230 FORS

41

Fors 29 mai 2014



Monsieur Chaulet,

Suite à une réunion publique, organisée par le conseil municipal de FORS (Deux. Sèvres), j'apprends que ma maison est impactée par le projet de l'autoroute ferroviaire.

Monsieur, si je vends ma maison, je vais fatalement la vendre à perte, qui va compenser cette perte ?

Qui va financer l'isolation imposée ?

Que vont transporter ces trains ?

Quel sera leur contenu ?

Que comptez vous faire contre les nuisances sonores ?

Concernant l'isolation extérieure, qu'en pense l'architecte des bâtiments de France ?

Comment sera assurée notre sécurité et celle de nos enfants ?

Notre village sera-t-il coupé en deux ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur Chaulet, mes salutations distinguées.

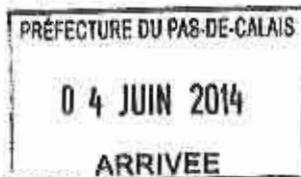
42

M GOURDON Francis

Fors, le 30 Mai 2014

43 rue de Maurepas

79230 FORS



Préfecture du Pas de Calais

Monsieur Jean Pierre CHAULET

Président Enquête Publique

Autoroute Ferroviaire Atlantique

Monsieur le Président,

Je suis habitant de la Commune de FORS 79230, sur la ligne Nlort-Saintes, ma commune est concernée par le passage de la ligne Autoroute Ferroviaire Atlantique. Actuellement, cette ligne est affectée à un usage voyageurs régional et de quelques trains de marchandises. Le projet Autoroute Ferroviaire Atlantique, du point de vue tonnage important et la fréquentation prévue 2 A/R jour au début puis 4 AR jour va changer considérablement la vie du bourg, la ligne coupant le village en deux.

Je suis propriétaire d'une maison situé 43 rue de Maurepas cadastré 86.

Cette maison située à moins de 50 mètres de la voie n'est pas répertoriée dans l'annexe de la pièce 2 au niveau des nuisances sensorielles Auditif, ni au niveau des nuisances sensorielles Sensitif (vibrations) qui n'a pas été réalisé dans l'Etude d'impact.

Je vous demande donc de faire effectuer des contrôles complémentaires acoustiques, ainsi que des contrôles sur les nuisances Sensitif (Vibrations) qui n'ont pas été réalisés, correspondant vraiment au trafic.

Vibrations qui ne doivent pas être négligeables sur le bâti existant et des conséquences futur, qui doivent être prise en compte dans l'enquête, et de faire effectuer les travaux nécessaires, ce contrôle et travaux à la charge de Réseau Ferré de France.

Sans compter la dépréciation financière sur ce bâti que je vous demande de prendre en compte et d'en faire l'évaluation dans le rapport d'enquête.

Dans l'attente d'une réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Station de Tourisme

Monsieur le Préfet du Pas de Calais

Rue Ferdinand Buisson

62020 ARRAS CEDEX 9

Le Maire

Chasseneuil du Poitou, le 4 juin 2014

A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête « Autoroute ferroviaire »

Réf.VB 287 -2014

Affaire suivie par Madame BOSSEBOEUF, responsable du service urbanisme, police administrative et sécurité

Objet : Observations sur enquête publique « autoroute ferroviaire Atlantique ».

Monsieur le Président,

Par arrêté du 27 mars 2014, Monsieur le Préfet du Pas de Calais a prescrit pendant 32 jours du 5 mai au 5 juin 2014 l'ouverture de l'enquête publique unique du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique.

Dans le cadre de cette consultation, je souhaite vous faire part de mes observations sur ce projet.

La commune de CHASSENEUIL DU POITOU est traversée par la ligne SNCF Paris-Bordeaux. Elle est actuellement utilisée pour le transport des voyageurs par les TGV, par les Trains Express Régionaux et le trafic fret.

En 2017, la Ligne à Grand Vitesse Sud Europe Atlantique, qui traverse également notre territoire, sera mise en service. Elle sera uniquement dédiée aux trains à grande vitesse et libèrera les sillons de la ligne actuelle pour le transport de marchandises et le développement de l'autoroute ferroviaire Atlantique, objet de l'enquête publique.

Le territoire communal de CHASSENEUIL DU POITOU est déjà fortement impacté par les couloirs de nuisances : LGV, Autoroute A 10, RD 910, ligne SNCF (future autoroute ferroviaire), RD 4, RD 20, sans compter les risques naturels et technologiques.

La création d'une autoroute ferroviaire tant dans sa phase travaux que dans sa phase exploitation viendra s'ajouter aux nuisances (bruit, vibrations, pollution...) déjà subies et mal ressenties par les Chasseneuillais et notamment dans le milieu urbain dense qu'elle est amenée à traverser (800 habitations sur 3,7 km).

Le développement du trafic ferroviaire européen par l'ajout de trains de 750 mètres de long puis 1050 mètres à l'horizon 2018, transportant des matières dangereuses qui plus est aux abords d'un établissement classé SEVESO seuil haut (Ets PICOTY) ne peut être accepté par la commune que je représente, sans compensations valables.

.../...

A la lecture du dossier, il ne me semble pas que des mesures probantes visant à réduire l'impact des nuisances et des désagréments sur les riverains de la ligne aient été prévues.

Je pense notamment à la construction de murs anti bruit, du financement des travaux d'isolation acoustique des habitations les plus proches, d'une indemnisation en compensation de la perte de valeur des biens immobiliers, de la prise en charge des nuitées à l'extérieur de leur domicile durant la phase travaux qui se dérouleront la nuit...

Aucun de ces éléments n'est évoqué ce qui me laisse à penser que l'humain n'a pas été totalement pris en compte dans ce projet.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ma demande et me confirmer que des mesures concrètes seront prises pour épargner les riverains et préserver leur cadre de vie.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Claude EIDELSTEIN

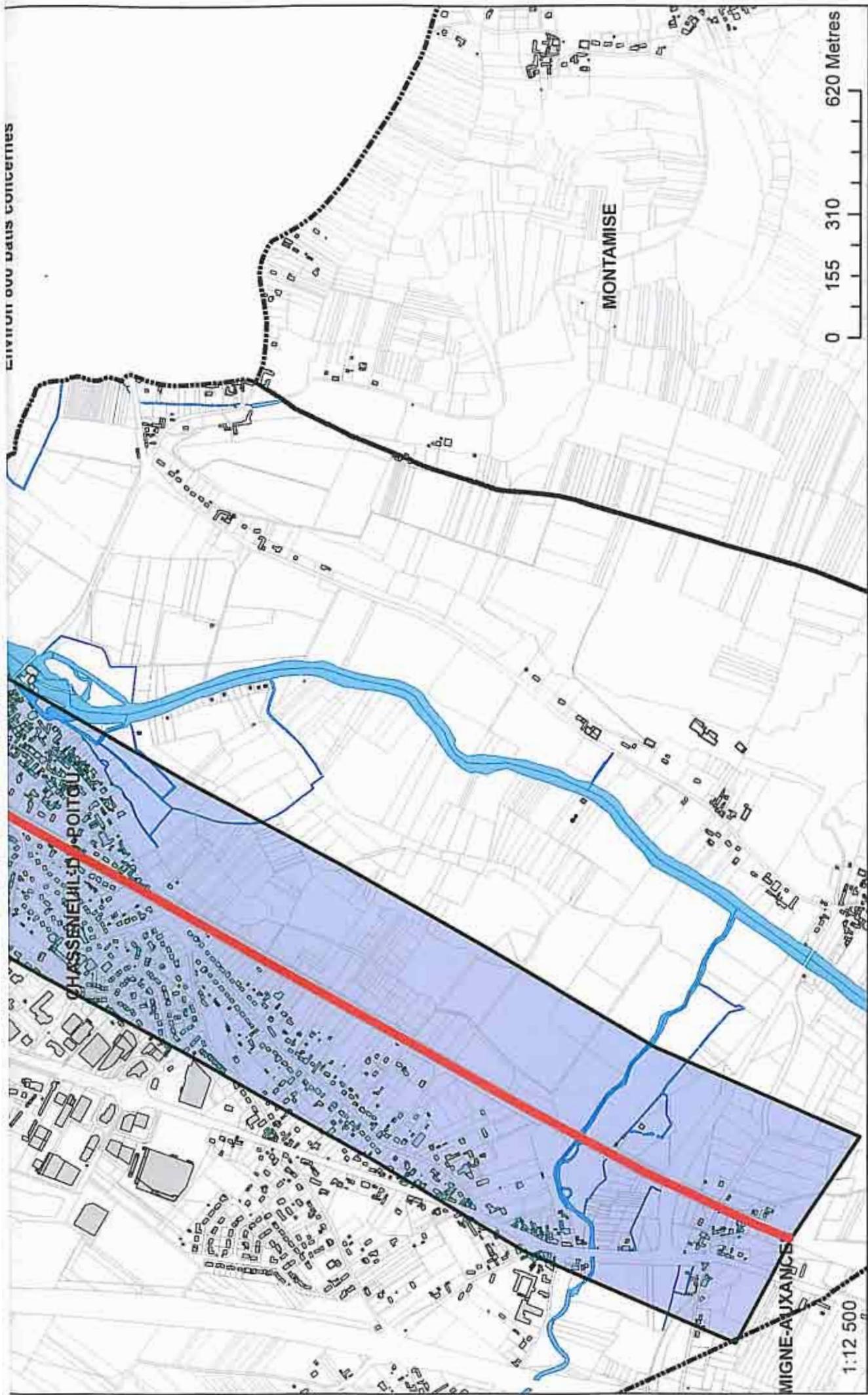


P.J. Plan du périmètre bâti impacté par l'autoroute ferroviaire Atlantique

Copie : Madame la Préfète de la Région Poitou Charentes, Préfète de la Vienne

Monsieur le Président de la Région Poitou Charentes

Monsieur le Député Maire de POITIERS, Président de la Communauté d'Agglomération de POITIERS



le 02-06-2014

Commentaires :



ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ DE L' AISNE
MAIRE DE SAINT-QUENTIN

XB/CC/FG
14/05

Monsieur Jean-Pierre CHAULET
Président de la Commission
d'Enquête Publique
Société du Grand Paris
30 Avenue des Fruitières
93200 SAINT-DENIS

Saint-Quentin, le 28 mai 2014

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique, la Ville de Saint-Quentin formule des réserves quant à l'impact de la circulation de ces nouveaux trains de fret sur la qualité de l'offre de transport ferroviaire des voyageurs, en matière de fréquence et de ponctualité.

Pourriez-vous m'indiquer quels seront les types de transports de matières dangereuses autorisés à être transportés ?

La Ville de Saint-Quentin souhaite également avoir la confirmation qu'aucun aménagement ne sera à prévoir en gare (aménagements des quais, aménagements des voies ou autres...).

Les coûts de cette Autoroute Ferroviaire diffèrent selon les notes et rapports de présentation relatifs au projet. Je souhaiterais en connaître les coûts réels.

Les 4 allers et retours quotidiens en 2021 évoqués dans la phase « projet » sont-ils un nombre de passages maximum ou une moyenne ? En cas de moyenne, quelle sera alors le nombre de passages maximum ?

Par ailleurs, il est évoqué dans la phase « programme » la possibilité de 10 à 20 allers retours en moyenne par jour. Cette éventualité concerne-t-elle un phasage ultérieur à 2021 ?

.../...



Je souhaiterais avoir la confirmation :

- de la vitesse à laquelle s'effectueraient les passages des trains en traversée de ville et en gare et si celle-ci diffère le jour et la nuit,
- d'une augmentation des niveaux sonores induite par le passage des trains qui ne serait pas supérieure à 0,6 dB (A).

Enfin, il est évoqué dans le cadre de ce projet, un passage par Amiens et un passage par Saint-Quentin. Une seule de ces deux options sera-t-elle conservée ou les deux options seront-elles complémentaires ?

Par avance, je vous remercie des informations que vous pourrez me communiquer à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND

Ghislaine CORDIER
Présidente de l'association ANSE 93
(Association Contre les Nuissances Sonores
et pour le Respect de l'Environnement)
STAINS 93240
18 rue Charles Perrin
cense 93 @ free.fr

u5
Stains, le 2 Juin 2014

Monsieur Jean Pierre CHAULET
Président de la Commission d'Enquête Publique
sur l'Autoroute ferroviaire Atlantique
Préfecture des Pays de la Loire (DAGE-BPIP)
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

Monsieur le Président,

Depuis 1992, notre association de riverains des voies ferrées
du réseau Nord milite pour obtenir de la SNCF, puis de RFF,
des protections phoniques suffisantes... mais en dépit de nos
efforts et démarches répétées, nous subissons des nuisances
sonores importantes (TGV Nord, Thalys, Eurostar... et fret!)

Nous avons appris que le projet de création de l'Autoroute
Ferroviaire Atlantique nous accablait davantage encore
si rien n'est fait pour résorber les Parcs Nuits Bruits
existants le long du tracé: il s'agit pour nous de la
section n° 25 située entre Gonnesse et Pierrefitte.

Nous demandons instamment que RFF, maître d'ouvrage des
projets successifs (dont nous subissons les conséquences très
préjudiciables à la santé des riverains) prenne en charge
la construction d'un véritable mur anti-bruit à l'est des
pistes ferroviaires, le long de la RUE FRANÇOIS AUFFRAY, sur
la commune de STAINS.

Nous regrettons que le dossier relatif à ce projet ne soit pas

**Direction de l'Aménagement
et du Développement**

DGA AD/FP/GG

Affaire suivie par Gilles Gautier

gilles.gautier@agglo-hautvaldemarne.fr

Tel : 01 45 90 12 66

2014-57

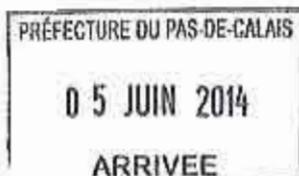
Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP)

rue Ferdinand Buisson

60050 ARRAS CEDEX 9

A l'attention de M. le Président de la
commission d'enquête autoroute ferroviaire
Atlantique

Sucy-en-Brie, le 28 mai 2014



Objet : commission d'enquête autoroute ferroviaire Atlantique

Monsieur le Président,

Nous avons été informés par la presse locale du Val-de-Marne de la tenue d'une enquête publique relative au projet d'autoroute ferroviaire reliant les villes de Bayonne et de Lille.

Au vu des documents disponibles et du tracé projeté, nous avons constaté que cette autoroute devrait emprunter les voies de fret sur le tronçon de la grande ceinture traversant les villes de Sucy-en-Brie et Bonneuil-sur-Marne.

Nous déplorons vivement que la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne n'ait pas été consultée préalablement à l'élaboration du projet.

En effet, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement adopté en 2013 démontre que le bruit ferroviaire représente actuellement, avec des valeurs largement supérieures aux normes acceptables, la troisième source de bruit sur ce secteur générateur de nuisances pour les riverains.

De plus, les documents soumis à enquête publique ne nous permettent pas d'évaluer l'impact de ce nouveau trafic sur ce secteur déjà fortement contraint.

Dans ce cadre, en l'absence d'éléments concrets complémentaires, la Communauté d'agglomération a décidé lors de son Bureau communautaire du 22 mai 2014 de donner un avis défavorable au projet tant qu'elle n'aura pas été en mesure d'apprécier les impacts du projet pour le tronçon Sucy-Bonneuil et de se réserver le droit d'engager un recours contentieux.

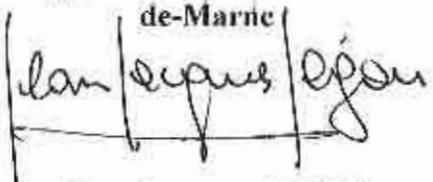
Tout courrier est à adresser à M. le Président

BOISSY-SAINT-LEGER • CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE • NOISEAU • ORVAISSON-SUR-MARNE • LE PLESSIS-TRÉVISE • LA QLENTIN-BRIE • SUCY-EN-BRIE

Vous trouverez, en annexe de ce courrier, la délibération 2014-15 actant la décision de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Haut Val-
de-Marne**



Jean-Jacques JEGOU



Extraits du registre des Délibérations

Convocation	16 mai 2014	Membres en exercice	11
		Membres présents	7
Affichage	27 mai 2014	Membres représentés	4
Publication	27 mai 2014	Suffrages exprimés	11

Bureau Communautaire du 22 mai 2014

DB : 2014-15

LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR L'AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 17 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne légalement convoqué le 16 mai 2014, conformément à l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Siège de la Communauté à Sucey-en-Brie, sous la présidence de Madame Marie-Christine SÉGUI, 2^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne pour le Président empêché.

Etaient présents :

- M. Jean-Daniel AMSLER
- M. Jean-Pierre CHAFFAUD
- M. Régis CHARBONNIER
- M. Jean-Paul FAURE-SOULET
- M. Yvan FEMEL
- M. Dany GROUZELLE
- Mme Marie-Christine SÉGUI

Etaient absents excusés :

- M. Jean-Pierre BARNAUD, pouvoir M. GROUZELLE
- Mme Marie-Carole CIUNTU, pouvoir M. AMSLER
- M. Didier DOUSSET, pouvoir M. FEMEL
- M. Jean-Jacques JÉGOU, pouvoir Mme SÉGUI

Accusé de réception en préfecture
094-249400086-20140522-DB2014-15-DE
Date de télétransmission : 27/05/2014
Date de réception préfecture : 27/05/2014



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire DC 2013-109 du 10 octobre 2013 portant approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire DC 2014-39 du 24 avril 2014 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau ;

VU la communication faite au Bureau Communautaire du 15 mai 2014 ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne en date du 22 janvier 2013 rappelant à la Communauté d'Agglomération, conformément aux dispositions des articles L572-6 et L572-10 du Code de l'Environnement, ses obligations « de terminer et de publier le plus rapidement possible le PPBE » ;

VU le rapport DB 2014-15 ;

CONSIDÉRANT l'élaboration, en 2009, d'une cartographie du bruit à l'échelle du territoire ayant permis de dresser un état des lieux sonore et d'estimer les populations exposées aux nuisances sonores selon différents seuils acoustiques ;

CONSIDÉRANT que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2013 démontre que le bruit ferroviaire représente la troisième source de bruit impactant, pour des niveaux très élevés, supérieur à 70 dB(A), les riverains des voies de la grande ceinture Sucy-Bonneuil ;

CONSIDÉRANT l'absence de données précises sur l'impact du trafic ferroviaire supplémentaire d'une autoroute ferroviaire atlantique sur le tronçon de la grande ceinture Sucy-en-Brie/Bonneuil-sur-Marne et, en particulier sur les nuisances générées dans un secteur déjà fortement impacté ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne n'a pas été consultée préalablement à l'enquête publique qui se tient depuis le 5 mai 2014 pour une durée de 1 mois ;

CONSIDÉRANT que les communes concernées n'ont pas été consultées, ni associées à cette enquête publique ;

Accusé de réception en préfecture
094-249400086-20140522-DB2014-15-DE
Date de l'émission : 27/05/2014
Date de réception préfecture : 27/05/2014

ENTENDU le Rapporteur,

Sur proposition du Président,

Le Bureau Communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

S'ÉTONNE que les conclusions issues du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, relatives aux niveaux de bruit très élevés relevés aux abords des voies concernées par l'autoroute ferroviaire, n'aient pas été prises en compte dans les documents soumis à enquête publique.

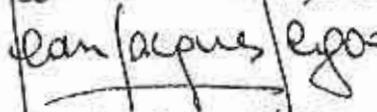
DÉPLORE vivement l'absence de concertation sur le projet d'autoroute ferroviaire auprès de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne et de ses communes.

PRÉCISE que les documents actuels disponibles sur le site <http://www.viia.fr/enquete-publique-@/fr/view-2681-article.html?redirect=1808/1807> dédié à l'enquête publique ne permettent pas d'évaluer les nuisances supplémentaires générées par le projet sur un secteur déjà contraint représentant un point noir au niveau du bruit ferroviaire existant.

DÉCIDE de donner un avis défavorable au projet tant qu'elle n'aura pas été en mesure d'apprécier les impacts du projet pour le tronçon Sucy-Bonneuil et se réserve le droit d'engager un recours contentieux.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Haut Val-de-Marne


Jean-Jacques JÉGOU

Accusé de réception en préfecture
094-249400086-20140522-DB2014-15-DE
Date de télétransmission : 27/05/2014
Date de réception préfecture : 27/05/2014

Le Président



Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-
BPUP)
Président de la Commission d'enquête
Autoroute ferroviaire Atlantique
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Dossier suivi par Jean-Charles-Milcent
Tél. : 02 38 77 77 89
E-mail : jean-charles.milcent@loiret.cci.fr

Orléans, le 4 juin 2014.

Objet : Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Loiret.

Monsieur le Président,

Notre compagnie consulaire se félicite de voir le projet d'autoroute ferroviaire Atlantique enfin aboutir après de nombreuses années d'attente.

Ce projet va diminuer le nombre de semi-remorques qui empruntent notre réseau routier et autoroutier et permettre une économie substantielle de CO2 émis.

Par contre, ce projet comportait en son temps une plate-forme de chargement/déchargement en Région Centre ou Ile-de-France. Les Conseils Généraux d'Eure-et-Loir et du Loiret avaient fait acte de candidature commune pour une implantation sur la zone inter-départementale d'Artenay-Poupry idéalement située sur l'autoroute A10. Cette plate-forme aurait permis de capter les flux en provenance de l'Ouest via l'A 11 et la future A 154 , comme de l'Est via l'A 19.

Elle aurait également augmenté la pertinence du projet en lui permettant de desservir l'Ile-de-France qui reste la première zone de consommation de France pour les fruits et légumes en provenance du Maghreb et de la péninsule ibérique.

Nous regrettons vivement la disparition de cette plate-forme qui aurait permis de donner une rentabilité bien plus forte au projet et qui aurait été également une source de développement pour notre région et nos départements d'Eure-et-Loir et du Loiret.

Dans sa configuration actuelle, ce projet n'apporte malheureusement rien en termes de développement à nos territoires et nous ne pouvons que le déplorer.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Daniel GUILLERMIN

M^r et M^{me} PASQUIER Audré

20 rue des écales

79230 FORS

Le 4.06.2014

48



au Président de la commission d'enquête,

Pourquoi la ligne NIORT-SAINTEs est elle retenue pour "autoroute ferroviaire" alors qu'elle n'a qu'une seule voie et nécessite un changement de traction pour le convoi, puisqu'elle n'est pas électrifiée ?

C'est véritablement incompréhensible. Cette portion de réseau ferroviaire pourrait servir de délestage si nécessaire, mais ne devrait pas être retenue comme axe principal de liaison Poitiers Bordeaux. Avec la mise en service de la LGV, le trafic devrait être moins important sur la ligne actuelle Poitiers Angoulême et l'autoroute ferroviaire y aurait sa place.

Autre point qui interroge : la circulation du convoi "autoroutier" doit se faire entre 6h et 22h. Comment est ce possible ?

Un train partant d'1 terminal à 6h peut arriver sans doute à 22 heures à l'autre terminal, donc 2 trains qui vont chacun dans un sens cela se conçoit.

En 2016 il est prévu 2 AR par jour, mais en 2019 et 2021 ce serait 3 AR et 4 AR par jour ! Tous ces trains ne circuleront pas dans la journée sans poser problème pour les trains de voyageurs qui devraient quand même rester prioritaires. Que ce passera-t'il lors des départs en vacances ou les trains de voyageurs sont multipliés ?

Les riverains attendent des informations beaucoup plus précises et doivent être entendus sur les nuisances individuelles et collectives que ce service privé va générer.

Merci de l'attention que vous porterez aux questions soulevées.

~~Scop~~

Fusquies

7

consultable en matière de STAINS, alors que les habitants de notre commune sont concernés et que cette possibilité d'information et de concertation leur soit ainsi refusée.

En sachant que cette enquête soit la première étape d'une consultation véritable et que nous puissions exprimer le témoignage et les attentes des habitants de STAINS, réseaux des voies ferrées du réseau Nord, villages voisins, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Jordan

PS: Je dois préciser que notre association ANSE 93 est tout à fait favorable aux transports de marchandises par le train plutôt que par la route à condition que les conséquences néfastes du trafic ferroviaire soient maîtrisées: - Contrôle des marchandises et sécurité assurée pour les riverains
- protections phoniques efficaces et réajustement des Points Noirs bruit existants le long du tracé.

Copie à M^r Arredine Taïbi, maire de Stains

Copie à M^r Michel Fourcade, maire de Pierrefitte

M. et Mme BONNIN Jacques
Les Châteliers PN 26
79800 Sainte Eanne



Ste Eanne le 30 mai 2014

A Monsieur le Commissaire enquêteur,
Préfecture du Pas de Calais (DAGE-BPVP),
Président de la Commission d'enquête autoroute ferroviaire atlantique,
Rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS CEDEX 9

Objet : projet d'autoroute ferroviaire atlantique

Monsieur,

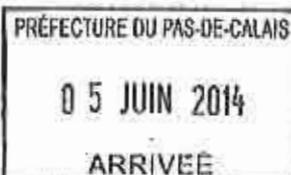
C'est avec une très grande inquiétude que nous venons d'apprendre que le futur projet RFF autoroute ferroviaire atlantique concerne la ligne Poitiers – la Rochelle. Habitant le PN 26 sur la commune de Sainte Eanne (79), nous sommes aux premières loges.

Beaucoup d'inquiétudes et de questions nous interpellent : Que nous proposez-vous pour les nuisances sonores et les vibrations, et qui paie ? D'autre part, ma maison va forcément perdre de la valeur, quelle indemnisation puis-je espérer ? De plus, le nombre de passages de trains va être beaucoup plus important, que vont-ils transporter ? Peut-être des produits dangereux. Iront-ils beaucoup plus vite ? Ma propriété jouxte la ligne SNCF, quel type de clôture est envisagé, aussi bien pour la protection des trains, que notre protection ?

Dans l'espoir que vous preniez mes remarques et mes demandes en considération, et dans l'attente de réponses, je vous prie de croire, Monsieur, à mes salutations distinguées.

M. Bonn

Le 3/06/2014



Enquête publique Autoroute Ferroviaire

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Mesdames, Messieurs,

L'AQG de Saint Michel sur Orge (91), association d'aménagement environnemental constate que cette enquête publique n'a pas fait l'objet d'aucun affichage dans notre ville, ni aucun article dans le journal de notre ville alors que cette voie ferrée traverse en surplomb en plein milieu notre ville de Saint Michel sur Orge.

Comme nous l'avons vu à l'été 2013, l'accident de Brétigny est encore présent dans les têtes et restera gravé pour certain à vie.

L'AQG constate que l'infrastructure est parfois a la limite de la rupture.

Voir (photo Pont Gallot et d'Enfer).

Les ponts sont anciens sur Saint Michel sur Org et il est grand temps d'en construire un neuf dans le prolongement de la rue Edouard Branly afin d'aménager la gare routière à l'abandon et dont c'est prévu au contrat de notre Agglo (la CAVO depuis 2003).

Un autre pont cette fois au dessus du RER C est à faire au Sud de la ville afin de construire la route centre Essonne.

Le Pont Branly permettra de passer un très gros collecteur EU dessous et sous le pont Gallot de ne laisser que le collecteur EP du rû de l'leury puisque ce rû busé sous la ville va être réouvert.

St Michel à la particularité de cumuler beaucoup de risque, puisqu'un oléoduc, gazoduc et la Francilienne la N104 passe déjà sur le territoire.

Il est nécessaire pour cela de créer une salle d'urgence en cas de catastrophe ferroviaire (voir Plan) au sud du parc Lamon d'une superficie de 1200m² avec l'aménagement en face la Mairie d'un grand parking pour les secours.

Ce terrain au sud du parc Lamon appartient à l'EPFIF (Etablissement Public d'Ile de France) ou cet organisme cédera le terrain pour faire cette salle d'urgence qui pourra servir aussi à la ville. Notre ville n'a pas de bâti en cas de catastrophe.

D'autre part le Poste des Saugées, est à déplacer, central électrique de près d'1 siècle enclavé dans le quartier des Glaiscs. Avec la puissance qu'il faudra pour tirer les trains d'1km, il est nécessaire de faire un central électrique à l'Est du RER C près du chemin du Vieux Pâvé.

.../...P1/2

La ligne d'alimentation venant de Villejust datant des années 1920, devra être enfouie à partir de La Ville du Bois sous la N20, jusqu'à Linas, avant de longer la Francilienne jusqu'à ce nouveau central électrique sur St Michel sur Orge.
Nous avons au cours de nombreuses enquête demandé cela (SDRIF,PLU,SCOT...)

Pour les Terminaux: il y a lieu de prendre des mesures pour l'EP et notamment par temps froid où il sera utilisé du glycol notamment, d'avoir des drains qui se jette ensuite dans un ou plusieurs bassins et avec des plantes qui digère le glycol (cela vient d'être fait à l'aéroport d'Orly).

Egalement, vu l'état catastrophique des toits de quai de faire des tests avant, car avec le souffle des trains, le risque est que des plaques de toit se détache et tombe sur les voyageurs en gare.

De prendre en compte sur ste Geneviève la création d'un nouveau pont au pont de la Fouille qui est aussi très fissuré.

L'AQG demande que l'investissement structurel soit beaucoup plus important pour ce projet et demande de doubler dès à présent l'enveloppe financière d'investissement.

Nous pouvons déplorer le manque d'investissement de cette ligne date de 1880, et nous vous demandons de faire le nécessaire afin que l'ensemble des investissements demandés ci-dessous se réalise dans les meilleurs délais.

Une copie du rapport devra nous parvenir du commissaire enquêteur.

Limet un avis favorable et demande que les trains d'1km soit pas en fonction de charge avant que l'ensemble des investissements demandés soient réalisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

ADNET Philippe
Président.

PJ: 3





pont d'Enfer Saint Michel sur Orge

24.04.2013

Département :
ESSONNE

Commune :
ST MICHEL SUR ORGE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/05/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC19
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

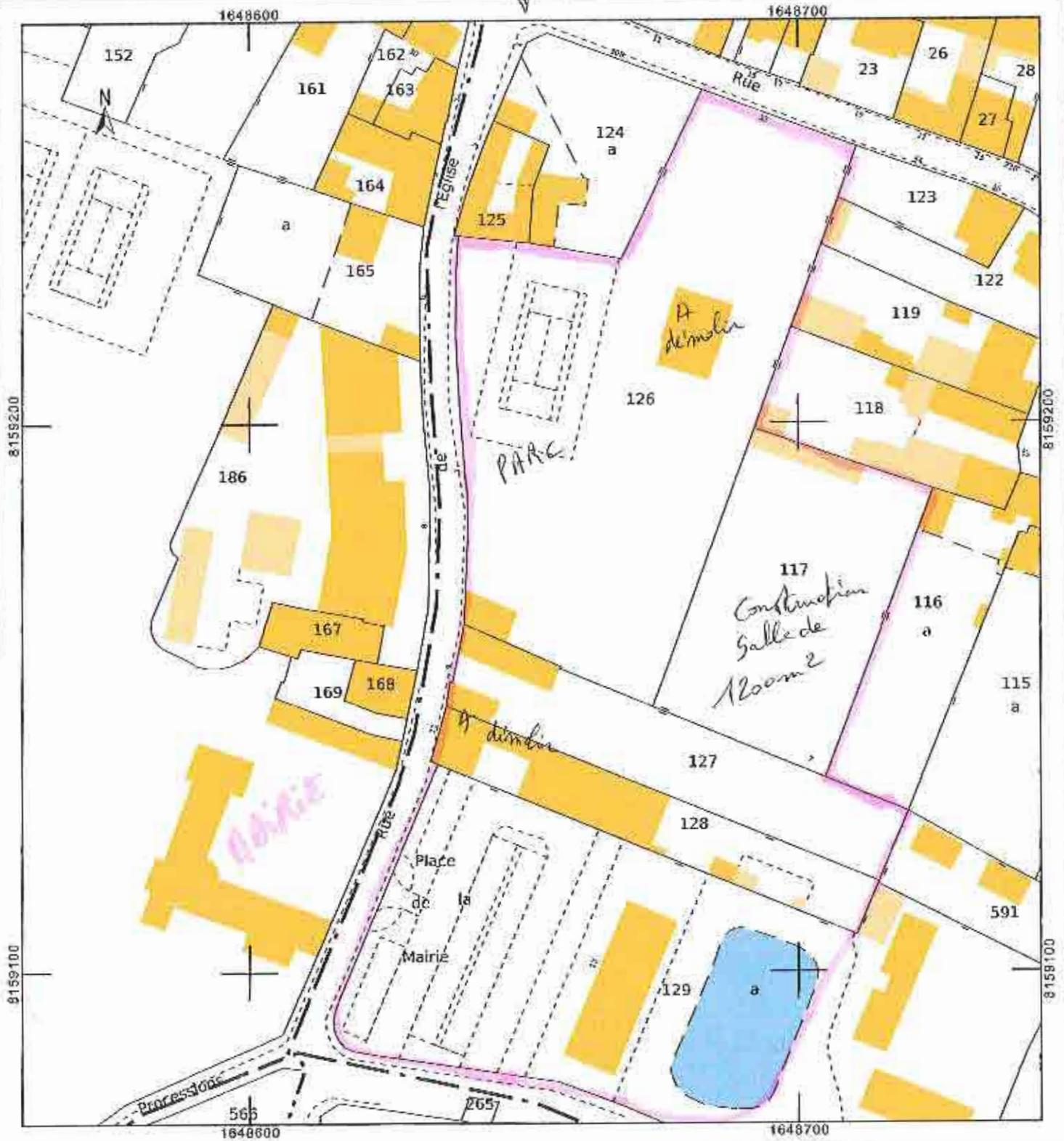
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Corbeil
75-79 rue Féry 91107
91107 Corbeil-Essonnes Cedex
tél. 01 60 90 51 00 - fax 01 60 90 51 28
odif.corbeil@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Emprise projet aptitude publique
pour zone en cas d'urgence
fenestration.*

église



Vault finished

Port Gallet
of Mitchell's Group.

02.06.2014 19:49

51



FORS, le 3 Juin 2014

M. et Mme EL JAMALI

47 rue de maurepas

79230 FORS

05.49.25.21.58

Monsieur,

L'autoroute ferroviaire va traverser le bourg et passera devant notre résidence.

Nous avons des inquiétudes quant à l'insonorisation de notre habitat. Nous sommes face à la voie de chemin de fer et nous ne faisons pas partie des personnes qui vont bénéficier de vos prestations d'insonorisation. Pourquoi ?

Nous souhaiterions également vous interpellier sur les vibrations et les dommages que cela pourra causer sur plusieurs années.

Que nous proposez-vous?

Allez-vous également prendre en compte la dépréciation de notre bien?

Cordialement

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

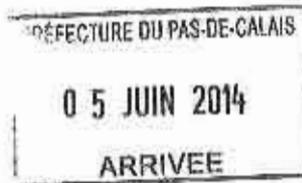
52

Mme PAIRAULT Renée

Fors le 3/06/2014

25 rue de Maurepas

79230 FORS



Recommandé AR

A

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Faisant suite a lecture de l'avis d'enquête public et a la réunion d'information du 26/05/2014 en mairie de Fors, je suis très inquiète sur différents points qui me paraissent très obscures.

Notamment :

1) Le problème de nuisances sonores

Sachant que nous avons a ce jour **65 Db** pour un TER et **72 Db** pour un train de marchandise hors je suppose que la gêne provoquée par le passage d'un train de 750m de long ne sera pas inférieure a celle actuelle qui est déjà largement supérieure aux **63.5 Db** annoncés

2) Le problème des vibrations

A ce jour je ne dispose d'aucune mesure pouvant m'indiquer l'importance des vibrations lors du passage d'un train, mais ce qui est certain c'est que j'en ressens déjà avec les trains actuels.

De ce fait je suppose que lors du passage de ces trains grandes longueur la situation ne vas aller qu'en s'amplifiant engendrant des désordres dans la structure de mon habitation (fissures, étanchéité des ouvertures, voir de la toiture, mouvements de terrain pouvant entrainer des ruptures de canalisations etc...)

3) Valeur immobilière

Compte tenue des différentes nuisances apportées par le passage de ces trains qui vont être je le suppose de plus en plus fréquents il va de soit que la valeur immobilière de mon habitation se trouve fortement diminuée

Aussi il me serait fort agréable de connaitre les différentes propositions tant matérielles que financières que vous comptez apporter aux différents problèmes évoqués dans mon courrier, sans compter le blocage lors du passage du train si besoin était d'un accès aux soins d'urgence

Dans l'attente de vous lire

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes meilleurs sentiments

Mme PAIRAULT

53



PORTES DE L'ESSONNE ENVIRONNEMENT

Association Loi de 1901 – W913005471

42 RUE DES LILAS - 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Courriel : contact@portes-essonne-environnement.fr

Site Internet : www.portes-essonne-environnement.fr

Savigny-sur-Orge, le 2 juin 2014



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS (DAGE-BPUP)

Commission d'enquête sur l'autoroute ferroviaire Atlantique

RUE FERDINAND BUISSON

62020 ARRAS CEDEX 09

Destinataire :

M. Jean-Pierre CHAULET

Président de la commission d'enquête

OBJET : AVIS DE L'ASSOCIATION SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE (AFA)

RÉF. : 2014-06-02 LAVIS AFA

Lettre recommandée avec accusé réception

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Entre le 5 mai et le 5 juin 2014, une enquête d'utilité publique soumet aux citoyens le projet d'une autoroute ferroviaire Atlantique (AFA) entre Dourges (Pas-de-Calais) et Tarnos (Landes), via l'Essonne et la ligne du RER-C, soit 1 050 km. Par extension, l'Espagne sera reliée à la Belgique. Le but est de proposer une alternative au transport routier sur des axes saturés dès le printemps 2016. Un contrat de concession entre l'État et VIIA Atlantique, filiale de la SNCF, a été signé le 20 mars 2014. En faisant transporter l'équivalent de 60 semi-remorques par train, les convois atteindraient plus de 1 km de long en 2019, une première en France. Quatre trains dans chaque sens assureraient une navette quotidienne, sachant qu'ils circuleraient de nuit.

L'idée d'un transport de fret par voie ferrée plutôt que par la route n'est pas neuve. Elle est même écologiquement intéressante et abonde dans le sens du développement durable. Les temps de transport peuvent être ainsi réduits. Dans les documents du dossier d'enquête d'utilité publique (DEUP), on avance une réduction des coûts de 10 à 15 %. Les gains annoncés ne seraient pas négligeables en réduisant de 10 à 20 % le trafic routier par transfert vers le fret ferroviaire, soit environ 85 000 poids lourds annoncés pour près de 100 000 tonnes équivalent CO2 économisés annuellement à terme et en régime de croisière. Mais, les faits ont-ils été vérifiés grâce aux statistiques issues de l'utilisation des deux autoroutes ferroviaires existantes en France : celle dite alpine ouverte en 2003 entre Chambéry et Turin (175 km), et la ligne Perpignan-Luxembourg mise en service en 2007 (1 045 km) ? Dans son rapport sur les autoroutes ferroviaires de février 2012, la Cour des Comptes a pointé du doigt ces expériences en utilisant une terminologie rude pour les qualifier : « inabouties », « marquées par des retards », « lancées sans étude suffisante » et « déficitaires ». En résumé, ces autoroutes ferroviaires « peinent à faire » leurs « preuves sur les plans économique et financier », « le modèle n'apparaît viable, dans l'avenir, qu'à des conditions exigeantes ». L'économie générale financière de ce projet d'AFA semble défailante. En outre, le financement et surtout la participation de l'Europe semblent, eux, incertains.

Des associations environnementales - dont nous sommes - et certaines municipalités sont très réservées, notamment en région parisienne. Il est, en effet, inadmissible de faire passer de tels convois sur le réseau ferré francilien déjà

surchargé, voire saturé et à risque. Ainsi, à partir de 2016, ces trains emprunteraient les lignes de la grande couronne. Parmi elles, celle du RER-C dont les travaux de modernisation débutent à peine et sont échelonnés sur six années. Le tracé emprunté par l'AFA serait rénové en 3 ans : donc, aucun obstacle pour VHA/SNCF ! En phase de test, en 2015, ce ne sont pas quatre trains par jour qui circuleraient, mais entre 10 et 20 allers-retours qui seraient effectués selon VHA/SNCF. Les quatre allers-retours quotidiens annoncés sont prévus à échéance 2029 selon l'Autorité environnementale dans son rapport rendu en décembre 2012, ce qui est bien lointain pour les populations résidentes à proximité des voies, notamment en zones très urbanisées, subissant déjà des nuisances de transports ferroviaires de fret incontestables.

Ainsi, à Drancy (Seine-Saint-Denis), le maire a lancé une pétition sur Internet : il a fait voté une motion par son conseil municipal contre le passage de cette autoroute ferroviaire en zone urbaine dense. Le principe de précaution est mis en avant dans ce refus de voir les communes franciliennes traversées par des trains potentiellement dangereux car transportant des produits inflammables, explosifs, toxiques, voire radioactifs. Nous ne pouvons que confirmer cette inquiétude, sachant que les lignes ferroviaires de banlieues franciliennes sont déjà fréquemment empruntées par des convois de déchets nucléaires sans que les populations ne soient averties. Ainsi, en décembre 2013, après un déraillement d'un wagon de l'un de ces convois, le maire de Drancy a décidé de porter plainte contre l'État pour mise en danger de la vie d'autrui. Il a eu raison. Même l'Autorité environnementale a estimé que les risques technologiques et les risques de pollution accidentelle des eaux du projet d'AFA constituaient à l'échelle locale des enjeux environnementaux de première importance. De manière générale, les risques sont sous-estimés et les études excluent régulièrement les réactions combinées de matières toxiques en cas d'accident. Plus modestement, le maire de Viry-Châtillon (Essonne) a convoqué son conseil municipal en séance extraordinaire (28 mai 2014) afin de demander des informations complémentaires sur le sujet et une nouvelle enquête publique. La crainte sur le bruit, la dangerosité, les impacts sur l'homme et son environnement gagne du terrain parmi les élus concernés et les associations locales, dont la nôtre.

D'une façon générale, le constat est simple : les communes, les communautés de communes ou d'agglomération, les associations critiquent à juste titre l'absence de précision concernant la politique menée par la SNCF, voire les conseils régionaux partenaires. Elles dénoncent leur très faible participation aux concertations et aux décisions parce que la SNCF ou l'État l'ont décidé ainsi. D'autant plus qu'en 2013, le débat public précédant toute enquête publique n'a pas eu lieu en Ile-de-France, mais seulement dans les deux départements où se trouveront les futurs terminaux ! Il faut remonter à 2006 pour trouver une trace d'un débat public sur les lignes à grande vitesse avec mention d'une autoroute ferroviaire sur la façade atlantique de la France. Par ailleurs, le projet global prévoit une plateforme multimodale au sud de Paris, mais aucune véritable précision n'est indiquée dans le DEUP. Pas même une localisation exacte. Autre problème : aucune voie d'évitement de plus d'1 km n'existe entre Pierrefitte et Étampes. Un convoi engagé doit, quelle que soit la conjoncture, passer par l'Ile-de-France. *Quid* de l'impact sur le trafic voyageur de banlieue en cas de problème ? Comment un Sud-Francilien ou une municipalité sud-francilienne peuvent-ils abonder dans le sens du projet si des éléments leur sont cachés ?

En pleine cacophonie sur les quais qu'il faut raboter pour le passage des nouveaux TER commandés par la SNCF, il semblerait que, pour celui de l'AFA, il faille aussi réduire certains quais afin de faire circuler des trains larges de 2,55 m. *Quid* de l'espace nécessaire sur ces quais pour l'attente de Franciliens empruntant quotidiennement les RER afin de se rendre à leur travail ou afin de vaquer à leurs occupations... ? En pleine heure de pointe, certains quais sont déjà très exigus. Le seront-ils un peu plus, même s'il ne s'agit que de quelques centimètres rabotés ? Le dossier d'enquête n'indique pas précisément les lieux des 3 800 interventions où ces travaux nocturnes d'ajustement du gabarit bas seront nécessaires. Une lacune... Même remarque pour les infrastructures qui devront être adaptées en hauteur. Ainsi, un pont-rail à Savigny-sur-Orge est concerné. Le DEUP ne précise pas lequel alors qu'il en existe plusieurs sur ce territoire. Dans son avis rendu public le 19 décembre 2012, l'Autorité environnementale insiste sur les coûts élevés du projet, avec notamment un surcoût de retouche des ouvrages de 188 millions d'euros.

Au sujet des nuisances sonores, les convois rouleraient à environ 60 km/h. Le bruit généré en soi n'est donc pas plus important que n'importe quel autre train, sauf qu'il s'ajoutera aux autres bruits environnants, en principe moins importants puisque nocturnes... Ainsi, en Essonne, le surplus serait évalué entre 0,2 et 0,8 dB selon les secteurs. Imperceptible, dit-on. Non, lorsque ce sont des bruits en surplus, s'ajoutant aux nuisances acoustiques autoroutières et aériennes critiques. Certes, VHA/SNCF étudiera la possibilité d'installer des protections phoniques le long des voies afin de faire monter les bruits vers le haut. Mais, *quid* des immeubles le long de ces mêmes voies dans les milieux urbains denses comme en Ile-de-France ? Ces murs anti-bruit, on les connaît déjà le long des autoroutes routières. Ils ne sont pas toujours efficaces ! A force de rajouter des nuisances générant un stress non pris en compte dans le projet, que devient la santé des Franciliens dont le sommeil est déjà perturbé par les bruits ambiants et par le trafic aérien. C'est une atteinte supplémentaire à la qualité de vie !

Enfin, qu'envisage de faire VIIA/SNCF contre les vibrations liées au passage des trains de fret ? Tous les résidents vivant dans des pavillons à proximité des lignes de chemin de fer connaissent déjà ces nuisances liées au roulement des essieux de certaines rames mal équilibrées, aux conteneurs mal calés sur une structure ferroviaire défaillante... Les vitres, les tableaux, les parquets, certains meubles tremblent. Une gêne acoustique se fait entendre par le biais des structures des habitations qui entrent en vibration et rayonnement du bruit. Parfois, à force de passage, des dommages sur les bâtiments apparaissent. Bref, VIIA/SNCF appréhendera-t-elle l'impact de ces nuisances vibratoires dans tous les secteurs urbains et les solutionnera-t-elle au même titre que les nuisances sonores ? Il faut espérer qu'elle agira à la source partout où cela sera nécessaire.

Les thématiques franciliennes environnementales essentielles ne sont pas soulevées dans ce dossier d'enquête publique. De nombreuses questions restent sans réponse quant aux atteintes à la qualité de vie des millions de Franciliens. Quels seraient les risques pour les populations en cas d'accident grave ? Seront-elles suffisamment informées et préparées à une éventuelle catastrophe ferroviaire impliquant des matières dangereuses ? Les centres hospitaliers et médicaux seront-ils à même de gérer l'urgence, sachant que la politique de la concentration des services des urgences s'accélère au détriment de la santé des Français. Que se passera-t-il lors d'un déraillement en plein été, au moment même où l'on ferme des services hospitaliers par mesure d'économie et de rentabilité ? A partir de quel seuil, la nuisance sonore nocturne est-elle infime et/ou acceptable ? Quelles sont les conséquences en cas de panne ou de retard de ces convois sur l'activité traditionnelle du réseau ferré banlieusard ? Ces convois seront-ils prioritaires sur les trains de banlieue ? La gestion des conflits de priorité ne sera-t-elle pas favorable au fret au détriment des voyageurs ? N'ajoute-t-on pas une couche de perturbations potentielles sur des réseaux déjà fortement perturbés en temps normal ? Enfin, la grande interrogation est de savoir pourquoi il n'est pas proposé de contourner l'Ile-de-France sur cette ligne d'autoroute ferroviaire alors que des plans de contournement existent à Lyon et à Montpellier pour ses homologues ?

L'autoroute ferroviaire est en soi un bon moyen de diminuer le trafic routier. Elle présente des avantages environnementaux incontestables. Mais, il est impossible d'apporter un blanc seing à ce projet d'AFA sans une réelle concertation avec tous les élus et les milieux associatifs sur l'ensemble du tracé au préalable. Elle aurait dû avoir lieu dans tous les départements ou régions traversés, à plus forte raison en Ile-de-France, la zone la plus densément peuplée de la ligne Tarnos-Dourges. Nous la réclamons. L'association PEE émet donc un avis défavorable en l'état du dossier soumis à enquête publique.


Pour le conseil d'orientation de l'association PEE
Sylvie MONNOTTE-MÉRIGOT
Responsable éditoriale

Publication :

Cet avis sera publié sur le site internet www.portes-essonne-environnement.fr.

Copies

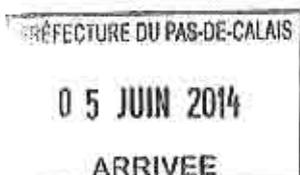
M. Jean-Vincent PLACÉ, Sénateur de l'Essonne
Mme. Éva SAS, Députée de l'Essonne
M. Robin REDA, Président de la CALPE
M. Olivier LÉONHARDT, Président de la CAVO
M. Éric MEHLHORN, Maire de Savigny-sur-Orge
M. Jean-Marie VILAIN, Maire de Viry-Châtillon
M. Franck MARLIN, Député-Maire d'Étampes
M. Jean-Christophe LAGARDE, Député-Maire de Drancy
M. Jean-Pierre MOULIN, Président de la fédération Essonne Nature Environnement

Association C.A.D.
Culture Arts Découverte
Conseils et Actions pour le Développement durable
18, rue de la Tourelle
91600 SAVIGNY SUR ORGE

le 2 juin 2014

54

Répondeur téléphonique / Télécopieur : 01 69 05 20 54
Compte : CAD CCP PARIS 10 230 16 F
IBAN : 13067 FR 03 30041 00001 10230116 E 020 16



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
(DAGE-BPUP)

Commission d'enquête sur l'autoroute ferroviaire Atlantique
RUE FERDINAND BUISSON
62020 ARRAS CEDEX 09

Destinataire :
M. Jean-Pierre CHAULET
Président de la commission d'enquête

Lettre recommandée avec accusé réception

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE (AFA)

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

La nature du projet. Entre le 5 mai et le 5 juin 2014, une enquête d'utilité publique soumet aux citoyens le projet d'une autoroute ferroviaire Atlantique (AFA) entre Dourges et Tarnos, via l'Essonne et la ligne du RER-C, soit 1 050 km. Le but du projet d'autoroute ferroviaire est de proposer une alternative au transport routier sur des axes saturés à l'horizon de l'année 2016. Un contrat de concession entre l'État et VHA Atlantique, filiale de la SNCF, a été signé le 20 mars 2014. En faisant transporter l'équivalent de 60 semi-remorques par train, les convois atteindraient plus de 1 km de long en 2019, une première en France.

Réduire les coûts de transport. Dans le dossier d'enquête d'utilité publique, on avance une réduction des coûts de 10 à 15 %. Les gains annoncés ne seraient pas négligeables en réduisant de 10 à 20 % le trafic routier par transfert vers le fret ferroviaire, soit environ 85 000 poids lourds annoncés pour près de 100 000 tonnes équivalent CO2 économisés annuellement à terme. Les données ont-elles été vérifiées grâce aux statistiques issues de l'utilisation des deux autoroutes ferroviaires existantes en France : celle dite alpine ouverte en 2003 entre Chambéry et Turin, et la ligne Perpignan-Luxembourg mise en service en 2007 ? Dans son rapport sur les autoroutes ferroviaires de février 2012, la Cour des Comptes a pointé du doigt ces expériences « inabouties », « marquées par des retards », « lancées sans étude suffisante » et « déficitaires ». En résumé, ces autoroutes ferroviaires « peinent à faire » leurs « preuves sur les plans économique et financier », « le modèle n'apparaît viable, dans l'avenir, qu'à des conditions exigeantes ». L'économie générale financière de ce projet d'AFA apparaît flou, sans engagement européen certain.

Le problème du réseau ferré en Ile-de-France. Le réseau ferré francilien est déjà surchargé, voire saturé. Ainsi, à partir de 2016, ces trains emprunteraient les lignes de la grande couronne. Parmi elles, celle du RER-C dont les travaux de modernisation débutent à peine et sont échelonnés sur six années. Le tracé emprunté par l'AFA serait rénové en 3 ans : il n'y a donc aucun obstacle pour VHA/SNCF. En phase de test, en 2015, ce ne sont pas quatre trains par jour qui circuleraient, mais entre 10 et 20 allers-retours qui seraient effectués selon VHA/SNCF. Les quatre allers-retours quotidiens annoncés sont prévus à échéance 2029 selon l'Autorité environnementale dans son rapport rendu en décembre 2012, ce qui est bien lointain pour les habitants à proximité des voies, notamment en zones très urbanisées, subissant déjà des nuisances de transports ferroviaires de fret incontestables.

Des transports à risques. Ainsi, à Drancy (93), le maire a lancé une pétition sur Internet : il a fait voté une motion par son conseil municipal contre le passage de cette autoroute ferroviaire en zone urbaine dense. Le principe de précaution est mis en avant : il refuse de voir les communes franciliennes traversées par des trains potentiellement dangereux car transportant des produits inflammables, explosifs, toxiques, voire radioactifs. Cette inquiétude est fondée puisque que les lignes ferroviaires de banlieues franciliennes sont déjà fréquemment empruntées par des convois de déchets nucléaires sans que les populations ne soient averties. L'Autorité environnementale, quant à elle, a estimé que les risques technologiques et les risques de pollution accidentelle des eaux du projet d'APA constituaient à l'échelle locale des enjeux environnementaux de première importance. De manière générale, les risques sont sous-estimés puisque les études excluent régulièrement les réactions combinées de matières toxiques en cas d'accident. Plus modestement, le maire de Viry-Châtillon (91) a convoqué son conseil municipal en séance extraordinaire, le 28 mai 2014, afin de demander des informations complémentaires sur le sujet et une nouvelle enquête publique. L'inquiétude sur le bruit, la dangerosité, les conséquences sur l'homme et son environnement gagne du terrain parmi les associations locales et les élus concernés.

Tout au long de la ligne. D'une façon générale, *les communes, les communautés de communes ou d'agglomération, les associations critiquent à juste titre l'absence de précision concernant la politique menée par la SNCF, voire les conseils régionaux. Elles dénoncent leur très faible participation aux concertations et aux décisions.* D'autant plus qu'en 2013, le débat public précédant toute enquête publique n'a pas eu lieu en Ile-de-France, mais seulement dans les deux départements où se trouveront les futurs terminaux ! Il faut remonter à 2006 pour trouver une trace d'un débat public sur les lignes à grande vitesse avec mention d'une autoroute ferroviaire sur la façade Atlantique. Par ailleurs, le projet global prévoit une plateforme multimodale au sud de Paris, mais aucune véritable précision n'est indiquée dans le DEUP. Aucune voie d'évitement de plus d'1 km n'existe entre Pierrefitte et Étampes. Un convoi engagé doit, quelle que soit la conjoncture, passer par l'Ile-de-France. Quelles seront les conséquences sur le trafic voyageur de banlieue en cas de problème ? Comment les citoyens du Sud de l'Ile-de-France peuvent-ils abonder dans le sens du projet si des éléments leur sont cachés ?

Le problème des quais. En pleine cacophonie sur les quais qu'il faut raboter pour le passage des nouveaux TER commandés par la SNCF, il semblerait que, pour celui de l'APA, il faille aussi réduire certains quais afin de faire circuler des trains larges de 2,55 m. Le dossier d'enquête n'indique pas précisément les lieux des 3 800 interventions où les travaux nocturnes d'ajustement du gabarit bas seront nécessaires. Une lacune... Même remarque pour les infrastructures qui devront être adaptées en hauteur. Dans son avis rendu public le 19 décembre 2012, l'Autorité environnementale insiste sur les coûts élevés du projet, avec notamment un surcoût de retouche des ouvrages de 188 millions d'euros.

Les nuisances sonores. Les convois rouleraient à environ 60 km/h. Le bruit généré en soi n'est donc pas plus important que n'importe quel autre train, sauf qu'il s'ajoutera aux autres bruits environnants, en principe moins importants puisque nocturnes... Certes, VITA/SNCF étudiera la possibilité d'installer des protections phoniques le long des voies afin de faire monter les bruits vers le haut. Mais, qu'en sera-t-il des immeubles le long de ces mêmes voies dans les milieux urbains denses comme en Ile-de-France ? Ces murs anti-bruit sont déjà utilisés le long des autoroutes routières, sans une efficacité à 100 %. A force de rajouter des nuisances générant un stress non assumé par le projet, que devient la santé des Franciliens dont le sommeil est déjà perturbé par les bruits ambiants et par le trafic aérien. C'est une atteinte supplémentaire à la qualité de vie !

Le problème des vibrations. Enfin, qu'envisage de faire VITA/SNCF contre les vibrations liées au passage des trains de fret ? Tous les résidents vivant dans des pavillons à proximité des lignes de chemin de fer connaissent déjà ces nuisances liées au roulement des essieux de certaines rames mal équilibrées, aux conteneurs mal calés sur une structure ferroviaire défaillante... Ces citoyens connaissent tous le même schéma de nuisance : 1. les vitres, les tableaux, certains meubles tremblent ; 2. une gêne acoustique se fait entendre par le biais des structures des lieux d'habitation qui entrent en vibration et un bruit rayonne ; 3. à force de passage, des dommages sur les bâtiments apparaissent. VITA/SNCF appréhendera-t-elle l'impact de ces nuisances vibratoires dans l'ensemble des secteurs urbains. Trouvera-t-elle des solutions au même titre que pour les nuisances sonores ? Il faut espérer qu'elle agira à la source partout où les vibrations se feront sentir.

Les thématiques franciliennes environnementales ne sont pas soulevées dans ce dossier d'enquête publique. De nombreuses questions restent sans réponse. Quels seraient les risques pour les populations en cas d'accident grave ? Seront-elles suffisamment informées et préparées à une éventuelle catastrophe ferroviaire impliquant des matières dangereuses ? Les centres hospitaliers et médicaux seront-ils à même de gérer l'urgence, sachant que la politique de la concentration des services des urgences s'accélère au détriment de la santé des Français. A partir de quel seuil, la nuisance sonore nocturne est-elle acceptable ? Quelles sont les conséquences en cas de panne ou de retard de ces convois sur l'activité du réseau ferré de voyageurs ? La gestion des conflits de priorité ne sera-t-elle pas favorable au fret au détriment des voyageurs ? N'ajoute-t-on pas une couche de perturbations potentielles sur des réseaux déjà fortement perturbés en temps normal ? Enfin, la grande interrogation est de savoir pourquoi il n'est pas proposé de contourner l'Ile-de-France sur cette ligne d'autoroute ferroviaire alors que des plans de contournement existent à Lyon et à Montpellier pour ses homologues ?

Notre avis. « L'autoroute ferroviaire » est un moyen de diminuer le trafic routier qui présente des avantages incontestables. Mais la concertation n'a pas été proposée aux citoyens concernés par l'ensemble de la ligne, de Tarnos à Dourges. Il n'apporte aucune réponse à de nombreuses questions. **Nous émettons un avis défavorable.**

Bernard MÉRIGOT
Président

Mlle BROCHOT ANNIE
3 rue de Lizy
60440 NANTEUIL-LE-HAUDOUILIN
Courriel : annie.brochat@gmail.com
Mobile : 06.03.47.01.29

55

Président de la commission d'enquête
Préfecture du Pas-de-Calais
DAGE-BPUP-SUP
Autoroute Ferroviaire Atlantique
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9



Lettre suivie IH 013 272 7136 4 ARRIVEE

Nanteuil, le 03 Juin 2014

Objet : Autoroute Ferroviaire Atlantique
et plus particulièrement le tronçon "la Plaine-Hirson et Anor"

Madame, Monsieur, le Commissaire Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous exposer mon opposition concernant l'autoroute ferroviaire Atlantique légitimée au seul motif qu'elle rentre dans le cadre du "développement durable", sur le plan local, national et européen, reliant le sud (Espagne/Portugal) au nord (Angleterre, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne) de la France.

Afin de vous aider dans votre enquête et vos analyses, Je vous faire un petit récapitulatif "historique" de la ligne K

Présentation succincte de la ligne "la Plaine-Hirson et Anor":

1. **Relie** Paris à la frontière Belge
2. **Deux cent dix kilomètres de voies** *dont 60 km de ligne francilienne - connue sous le nom de "ligne K"*
3. **Traverse**, entre-autres, plusieurs gares de bifurcation ou de triage, la grande ceinture ferroviaire de l'Île de France, plusieurs ouvrages de types: ponts, viaducs, canaux, tunnels..
4. **Passage** de soixante neuf trains (entre Paris/Laon) pour le transport des voyageurs (par jour ouvré)
5. **Passage** de fret ferroviaire quotidien (avec un passage annuel voir semestriel d'un train chargé de déchets radioactifs)
6. **Traverse** un site classé à l'inventaire du patrimoine naturel voir l'arrêté du 06/04/2006 - DEVN0650200A concernant le massif des trois forêts et bois du roi.

La ligne "La Plaine-Hirson" ou ligne K jusqu'à Crépy-en-Valois, partie intégrante, du projet de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique a / est :

- **Son point de départ / d'arrivée en gare de Paris-nord**, qui, d'après le rapport de la mission KELLER " avec ses 190 millions de voyageurs chaque année (550 000/jour), la Gare du nord à Paris est la première gare européenne en termes de passagers. La Gare du Nord a toujours possédé une vocation internationale grâce à la proximité de la Belgique, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. C'est un nœud ferroviaire où coexistent train à grande vitesse (desserte aussi bien nationale - avec TGV - qu'internationale - avec Eurostar et Thalys), train de grandes lignes, Transilien, RER, métro, bus, taxi et Vélib'."

Nb: l'Eurostar, le Thalys, le TGV Lille ont des voies "dédiées" souvent, hors agglomération, électrifiées où tous les ouvrages de types ponts, tunnels... sont très récents.

➤ **Plusieurs projets Nationaux, Régionaux ou communaux, sur son parcours;**

• **Nationaux:**

- Grand Paris (utilisation de la grande ceinture de Paris)
- Autoroute Ferroviaire Atlantique
- CDG Express (Aéroport Charles de Gaulle/Gare de l'Est) sur environ 25km dont une tranchée couverte de 700 mètres au niveau de la Chapelle et Paris 18ème
- Roissy CAREX (CArgo Rail EXpress) : projet de service européen de fret ferroviaire à grande vitesse connecté aux pôles aéroportuaires

• **Régionaux:**

- Tangentielle Nord qui reliera Sartrouville à Noisy-le-Sec
- Liaison RER B & D au niveau de Villepinte / Villiers le Bel
- Renouvellement voie en suite rapide entre Tergnier / Reims via Laon
- Plate forme de transport combiné Nord-Est au niveau de Saint-Mard

• **Communaux:**

- Centre d'enfouissement du Bois du Roi sur les communes d'Ormay-Villers et de Paroy les Combrès

➤ **La ligne de dévoiement pour le RER B NORD+**

en cas de dysfonctionnement de la ligne du RER B - ce qui est quotidien et qui en devient récurrent pour les usagers Picards de la Plaine-Hirson

Nb: la ligne du RER B relie les deux aéroports Charles de Gaulle et Orly

Pour moi, l'enquête est **PARTIELLE** et **PARTIALE** il suffit de lire son objet, le projet a été sectorisé et par conséquent les vrais problèmes sont occultés :

➤ **Les incidents "récurrents" qui sont quotidiens empêcheront l'autoroute d'être "rapide"**

- Matériels vieillissants dont les pannes bloquent pendant plusieurs heures la circulation du réseau
- Vols de câbles
- Détérioration des barrières (passages à niveaux) matériels défectueux, carambolages..
- Dysfonctionnements des aiguillages
- Incendies (feu de talus...)
- Collisions (avec la faune...)
- Voyageurs sur les voies
- Les conditions climatiques (neige, coulée de boue..)

➤ **Les coûts des travaux induits identifiés ou à recenser;**

- Renforcement des sous-stations électrique de Drancy & Mitry-Mory

- Reconstitution des voies de garage
- Aménagement des voies pour les trains de fret et de travaux : sortie fret du Bourget, entrée sortie du CREM (centre régional des engins mécaniques) de Villeparisis
- Plateformes de stockage intermédiaires
- Sécurisation des abords des gares de bifurcation (déraillement; voir incident du 23/12/2013 en gare de Drancy)
- Électrification de la ligne entre Crépy-en-Valois et Hirson
- Le renforcement d'ouvrages (ponts..) de la ligne la Plaine-Hirson qui datent de sa création; 1860

➤ **La protection des populations riveraines** doit être envisagée sur le parcours de l'autoroute qui transportera tous types de marchandises; de denrées périssables aux déchets industriels (radioactifs) en longeant la Capitale et en traversant la région la plus fortement urbanisée de France.

➤ **La mise en place d'un service d'information aux riverains comme le prévoit la législation**

Extrait de l'article L 125-2 du Code de l'Environnement : « Les citoyens ont droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles... »

➤ **La protection de l'environnement** qui garantit que les déchets; DI, DIB, DTOD, DID ou liquides toxiques ne seront pas regroupés sur un seul convoi et qu'ils seront bien "identifiés". Il y aura lieu de former les différents intervenants publics ou privés sur les dangers de ces produits.

➤ **La mise en place d'un service de secours centralisé sous la tutelle d'un préfet** (voir la circulaire référentielle SNCF DC02611 (TR4D) applicable à partir du 01-01-2013 qui a pour objet de faciliter et de sécuriser l'intervention des services de secours, dans le cadre d'accidents et d'incidents, sur les voies du Réseau Ferré de France) car la ligne K a quatre arrêts qui se trouvent en **PICARDIE** (Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin, Ormoy-Villers et Crépy-en-Valois)

Il est à noter que les deux chefs-lieux de cantons Nanteuil-le-Haudouin et Crépy-en-Valois ont un centre de secours et une gendarmerie

J'espère que les points évoqués ci-dessus vous permettront d'apprécier la pertinence du passage qu'une autoroute ferroviaire dans la zone la plus fortement urbanisée: l'Ile de France. Pour moi, l'autoroute ne sera attractive, donc rentable, que si elle est rapide, et je pense que la RFF et la SNCF sous-estiment les conséquences des aménagements à faire, entre autres, sur le tronçon la Plaine-Hirson aux vues de tous les projets nationaux et régionaux qui se cumulent sur cet axe.

Je vous prie, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, de tenir compte de mes arguments, de les consigner dans le registre des requêtes et vous demande d'émettre un avis défavorable au projet de l'Autoroute sous sa forme actuelle pour motif que toutes problématiques n'ont pas été abordées.

Je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaire.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations


Annie BROCHOT